



Conseil Municipal du 8 avril 2021

Rapport de présentation Budget Primitif 2021

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Principales orientations du budget | p.3 |
| - La maîtrise des dépenses renforce la capacité à investir | |
| - Le programme d'investissement permet de transformer le territoire | |
| - L'emprunt, ressource légitime de l'investissement, complète les subventions | |
| - La fiscalité directe locale, en réforme, donne son élan au projet de territoire | |
| 2. Equilibre budgétaire global | p.9 |
| - Un budget primitif proposé avec affectation des résultats 2020 | |
| - Les éléments principaux composant le budget 2021 | |
| 3. La section de fonctionnement | p.11 |
| - Les recettes de fonctionnement | |
| - Les dépenses de fonctionnement | |
| i. Approche par axes de politique municipale | |
| ii. Approche par chapitres par nature | |
| 4. La section d'investissement | p.27 |
| - Les recettes d'investissement | |
| - Les dépenses d'investissement | |
| 5. Synthèse de la dette au 1 ^{er} janvier 2021 | p.32 |

Construit sur la base des orientations préalablement déterminées, le budget primitif 2021 traduit la réalité des engagements pris lors de la création de la Commune nouvelle et renforcés par les engagements de début de mandat.

Si le budget 2020 a constitué un budget d'adaptation et de transition, afin d'apporter les réponses adéquates à la crise sanitaire sans précédent, l'année 2021 permet d'affirmer les orientations fortes du mandat, marquant ainsi l'engagement de la renaissance de notre ville-capitale par une double ambition :

- le développement et l'attractivité de notre territoire,
- l'amélioration du quotidien des habitants dans l'ensemble de nos quartiers.

Le présent rapport de présentation du budget 2021 a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire officielle, en rapportant les grands équilibres financiers et les principaux chiffres à retenir.

1. Principales orientations du budget

Le contexte économique en repli, ainsi que les réformes fiscales, sont de nature à impacter le budget communal 2021 et à en fragiliser les recettes. C'est la raison pour laquelle ce budget doit à nouveau s'inscrire dans une stricte maîtrise budgétaire des dépenses.

Le cap impulsé par l'équipe municipale s'accélère en 2021 par le développement des investissements et des services mis en place pour la population, le tissu associatif et les acteurs économiques implantés sur le territoire.

Ce budget 2021 répond aux exigences de la stratégie financière :

- ✓ **une évolution contrainte des dépenses de fonctionnement**, notamment en matière de charge à caractère générale et de ressources humaines, afin de dégager des possibilités d'autofinancement. Il est précisé que, même si le contrat financier conclu avec l'Etat fixant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,35% par an, est suspendu depuis l'année 2020, les efforts se poursuivent pour contenir le coût de l'action publique tout en améliorant le service.
- ✓ l'augmentation forte **des capacités d'investissement** permettra de rattraper le retard dans la mise aux normes, la rénovation et la restructuration des équipements vétustes et espaces publics dégradés.
- ✓ la **maîtrise du recours à l'emprunt** : la capacité d'emprunt a été maintenue et sera renforcée, permettant ainsi d'assurer l'ambitieuse démarche patrimoniale au service du confort de vie des habitants.

Ces exigences permettent à la collectivité d'investir, conformément au programme municipal, en suivant les axes de transformation du territoire, qui sont :

| |
|--|
| Axe 1 – renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville |
| Axe 2 – une ville apprenante pour toutes et tous |
| Axe 3 – rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers |
| Axe 4 – vivre mieux dans la ville et en bonne santé |
| Axe 5 – accompagner la révolution des usages numériques |

Dans le cadre du cycle annuel budgétaire de l'exercice, ce budget primitif s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) qui s'est tenu le 11 février 2021.

La maîtrise des dépenses renforce la capacité à investir

La qualité et capacité d'action de notre Ville s'inscrivent dans une stratégie d'épargne en trois points :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stabilisées, bien que les services publics soient renforcés. Depuis 2019, celles-ci sont contenues grâce à une démarche de ré-interrogation permanente sur la pertinence de l'action publique et les moyens déployés. L'évolution proposée pour 2021 est de +1% par rapport au budget total 2019, +1,3% par rapport au budget total 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement restent prudentes. A stabilité fiscale, celles-ci évoluent peu (-0,7% par rapport au budget total 2019, +0,8% par rapport au budget total 2020), ceci en dépit d'un effet d'évolution favorable de 0,5M€ dans le calcul prévisionnel des dotations d'Etat. Ces dotations poursuivent leur évolution favorable, prolongeant les avantages directement issus de la création de la Commune nouvelle.

- La DGF a été, en effet, majorée pour trois ans (2019 à 2021) tandis que le prélèvement pour contribution au Grand Paris est provisoirement suspendu sur la même période. Son niveau est donc encore stable mais devrait baisser à partir de 2022.
- La Dotation de Solidarité Urbaine a connu une évolution particulièrement favorable en 2019. L'abondement de cette dotation, en Loi de finances 2021, en faveur de la péréquation permet d'envisager sereinement la poursuite de ses modalités de calcul, avec un nouvel abondement d'environ 0,5M€ en 2021.

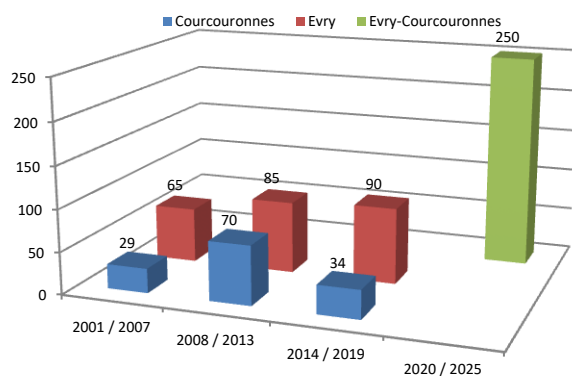
Le **niveau d'épargne prévisionnelle se renforce** conformément aux objectifs stratégiques financiers visant à renforcer la capacité à investir (épargne volontaire et dotations aux amortissements). L'épargne est en augmentation de 11,53% par rapport au budget total 2019, et de 29,86% par rapport au budget total 2020. Son niveau s'établit donc à 15 438 055 €, soit 13,76 % des dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, il était de 12,6% en 2019 et de 11,07 % en 2020.

Le programme d'investissement permet de transformer le territoire

Placer Evry-Courcouronnes au cœur de la dynamique de développement du Sud Francilien implique de préparer son avenir et d'anticiper ses besoins futurs par une politique d'investissements et de développement soutenue.

Dotée d'un patrimoine important, notamment en raison de son passé de ville nouvelle, la commune nouvelle doit désormais répondre aux enjeux d'entretien et d'évolution de son territoire.

Le programme d'investissement est particulièrement soutenu pour 2021 : plus de 61 M€ de dépenses d'équipement sont prévues (dont 20 M€ de reports) après 45,6 M€ de dépenses en 2020 (dont 13M€ de reports) et 35M€ de dépenses en 2019 (dont 7,6M€ de reports). L'ambition est donc en forte croissance en investissement, pour cette seconde année de mandat.



Le programme d'investissement envisagé pour 2021 porte sur les opérations suivantes.

Axe 1 – renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville

Le cœur de la Ville est l'objet de toutes les attentions : tant les travaux portant sur la mise en service du Tram T12 et ceux portant sur le T'Zen permettront de connecter le centre-ville au reste de la métropole et de structurer les liaisons inter-territoires. Il s'agit aussi de revitaliser le centre urbain et créer des conditions favorables pour dynamiser les commerces.

En 2021, le focus est porté sur l'embellissement des placettes commerciales, pour lesquelles 1,8M€ de crédits sont prévus. L'enjeu est d'autant plus essentiel dans le contexte actuel qui pèse lourdement sur nos commerces.

S'ajoutent deux importantes opérations immobilières :

- L'achat et la démolition de l'immeuble de La Poste (quartier centre-ville)
- L'acquisition du terrain Caravelle (quartier des Pyramides)

Axe 2 – une ville apprenante pour toutes et tous

Cet axe du programme d'actions est essentiellement tourné vers l'humain : la ville doit permettre de structurer les fondements de la vie en société.

La poursuite de la reconstruction de la Maison des services publics en constitue un élément essentiel en 2021. Ce sont plus de 6M€ qu'il est prévu de dépenser sur ce projet cette année permettant sur un même site d'accueillir une crèche, une mairie annexe..., mais aussi la rénovation de l'école Jules Verne.

S'ajoutent des études pour la :

- Création de véritables pôles enfances permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants le mercredi et pendant les vacances.
- Requalification du site La Fontaine/Perrault - Mauriac – Berlioz (quartier Parc aux Lièvres)

Axe 3 – rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers

Les investissements courants sur le patrimoine bâti permettent d'apporter une réponse rapide aux principales anomalies constatées sur les bâtiments. Toutefois, cette approche s'avère insuffisante face à l'ampleur des travaux à réaliser dans un parc d'équipements très dense, sur lequel l'orientation a majoritairement porté sur l'accompagnement de l'extension démographique.

En 2021, trois principales orientations de travail sont retenues :

1^{ère} orientation - De nombreux équipements sportifs et sociaux sont vétustes. L'année 2021 est celle des études pour envisager les rénovations les plus pertinentes, en prenant le temps d'associer la population, les usagers, à la structuration des équipements de demain. Les six équipements concernés par ces études sont :

- le gymnase des Loges (quartier Bois Sauvage)
- le gymnase Bonaparte (quartier des Pyramides)
- le gymnase Joseanne Adelaïde (quartier du Canal)
- le gymnase Piat (quartier Evry Village)
- le gymnase Carpentier (quartier Champs Elysées)
- le gymnase Descartes (quartier Champrier du Coq)

2^{ème} orientation - La démarche relative aux équipements scolaires vise à rénover les structures vieillissantes mais également à étudier les capacités d'accueil et possibilités d'adaptation des espaces, notamment dans le contexte tant de crise sanitaire que de changement climatique. Les enjeux sont complexes, rythmés par le calendrier scolaire. C'est la raison pour laquelle est inscrit l'achat de préfabriqués permettant d'accueillir les enfants pendant les phases travaux. Les écoles concernées par les travaux sont les suivantes :

- Travaux
 - o Rénovation du groupe scolaire J. Tati (quartier du Canal)
 - o Rénovation de l'école élémentaire Jules Verne par une isolation extérieure (quartier des Pyramides)
 - o Rénovation-extension du groupe scolaire des Coquibus (quartier centre-ville)
- Des études seront menées afin de clarifier les interventions à réaliser :
 - o pour la réhabilitation de l'école Marco Polo (quartier Parc aux Lièvres)
 - o pour un pôle enfance Pyramides / Bois Sauvage et un autre du côté de l'école Lapierre
 - o pour réhabiliter les écoles maternelle et élémentaire du Mousseau (quartier du Parc aux Lièvres)
 - o pour un nouveau groupe scolaire pour l'éco-quartier « Les Horizons »
 - o pour la rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier (quartier Village Aguado)

- pour la rénovation (réhabilitation HQE - toiture amiante) de l'école maternelle Levasseur (quartier Village Aguado)
- pour la rénovation du groupe scolaire La Lanterne et optimiser les locaux de la lingerie (quartier des Aunettes / Epinettes)
- pour la rénovation du Groupe Scolaire Parc aux Biches (quartier Grand Bourg / Champs Elysées / Parc aux Biches)

3^{ème} orientation : la valorisation du patrimoine architectural remarquable figure parmi les éléments structurants pour l'attractivité de la Ville.

Deux opérations doivent démarrer en 2021 :

- l'opération Cluster Art Architecture Paysage et Patrimoine (CAAPP) : après l'acquisition de la Maison Sainte-Geneviève, il s'agit des travaux destinés à structurer le site d'expérimentation des futurs élèves architectes
- l'engagement de la rénovation énergétique dans le cadre du projet de nouvel Hôtel de Ville d'Evry-Courcouronnes.

Axe 4 – vivre mieux dans la ville et en bonne santé

En marge des démarches de la ville pour accompagner les bailleurs et favoriser les constructions diversifiées et de qualité, ce sont les espaces publics dans leur ensemble qui font l'objet de travaux d'amélioration ou de restructuration. Sont tout particulièrement concernés en 2021 :

- la rue du Grippet et la rue Fragonard (quartier du Parc aux Lièvres)
- la Rue Pastré (quartier Village Aguado)
- la rénovation de voiries dans le quartier de Courcouronnes centre

Le programme de rénovation Centre de Santé des Epinettes étant réalisé, va pouvoir commencer une restructuration des lieux. Cela constitue un élément essentiel de la programmation des investissements dans le contexte actuel de pandémie.

Dans la suite de l'acquisition du site, l'achèvement de la transformation du site Chanteclerc doit permettre d'aménager un square pour enfants en plein centre-ville.

Enfin, élément de restructuration de la restauration municipale, les lieux de prise de repas feront l'objet de travaux courant 2021 :

- Amélioration de la ligne de Self de l'Ecole Genevoix (quartier des Pyramides) tout en réalisant une étude pour améliorer le temps de repas des enfants des Pyramides
- Achèvement des travaux (démolition partielle et réhabilitation) sur la restauration Maréchal Leclerc (quartier Village Aguado)

Axe 5 – accompagner la révolution des usages numériques

Si l'année 2020 a vu s'envoler tant les pratiques numériques que la démarche de dotation en outils informatiques, 2021 devrait quelque peu marquer une seconde évolution afin d'amplifier et stabiliser les pratiques tout en fiabilisant les données.

3 axes sont à développer :

- Le développement du numérique dans les écoles
- Le développement des services numériques (dès septembre changement du portail famille) tout en accentuant la « formation au monde numérique »

- Le développement d'outil nomade et plus adapté au sein de l'administration

L'emprunt, ressource légitime de l'investissement, complète les subventions

L'emprunt constitue une source naturelle de financement pour la restructuration du patrimoine : ce sont les usagers à venir qui financent les équipements dont ils bénéficient. Le volume annuel d'emprunts pour le mandat est programmé à une quinzaine de millions d'euros par an. Ce volume de 15 M€ est donc prévu en 2021, complété par les emprunts 2020 non contractualisés du fait de délais de montage des dossiers (2,5M€), soit un total de 17,5 M€, S'ajoutera la mobilisation des emprunts contractualisés mais non mobilisés (3,5M€ de reports).

Hors emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau pour un volume de remboursement annuel de 293 000 €, la dette d'Evry-Courcouronnes s'élève au 1^{er} janvier 2021 à un volume de 110,7 M€, soit en stabilité par rapport à l'année précédente. La contractualisation réalisée en 2020 a permis d'améliorer encore ses caractéristiques :

- un taux moyen de 2.19 % (contre 2,39% au 1^{er} janvier 2020)
- 63,5% d'emprunts à taux fixe classique
- 86,86% de la dette classée 1A selon l'échelle de Gissler.

Après une gestion de la dette peu active en 2020, l'année 2021 sera consacrée à diverses démarches visant à améliorer cet outil financier : les emprunts nouveaux seront négociés par le moyen de campagnes de mise en concurrence, qui seront complétées par le portage de dossiers emblématiques permettant la contractualisation pluriannuelle. Par ailleurs, une démarche de renégociation sera menée, visant à alléger la charge annuelle de la dette tout en valorisant les taux fixes et de bas niveau. Enfin, accompagnant la programmation dense des investissements, une ligne de trésorerie sera négociée, permettant d'assurer le portage temporaire des investissements avant perception des subventions.

La fiscalité directe locale, en réforme, donne son élan au projet de territoire

La structure de la fiscalité directe locale perçue par la Ville est profondément modifiée en 2021 puisque la taxe d'habitation ne fait plus partie du « panier fiscal ». Deux éléments de réforme fiscale modifient la structure de cette ressource pour la Ville.

La fiscalité est désormais établie à l'échelle de l'ensemble de la Commune Nouvelle : depuis 2020, l'harmonisation fiscale est mise en œuvre sur les taxes foncières. Conjointement, s'amplifie la réforme de la taxe d'habitation, qui fige celle-ci sur chacun des territoires :

- Foncier bâti : décidée pour 12 années, l'harmonisation se poursuit pour la seconde année. Le seul taux voté est global, tandis que les taux des deux communes historiques poursuivent leur convergence. La particularité de l'année 2021 réside dans le transfert du taux départemental. Elément d'équilibre de la réforme fiscale, il s'agit d'un transfert du pouvoir fiscal du Département, tandis que la taxe d'habitation est désormais versée dans le budget de l'Etat.
- Foncier non bâti : l'harmonisation a été votée en 2020 sur une seule année seulement, avec un taux proposé correspondant également à la moyenne pondérée des taux des deux communes. Il s'agit donc, pour 2021, d'un taux unique identique sur l'ensemble du territoire d'Evry-Courcouronnes.
- Pour ce qui concerne la taxe d'habitation, les taux et abattements ont été figés depuis 2019, dans la perspective de la suppression de cette taxe à l'horizon 2023. Son produit, de même que ses

compensations, ne concernent plus désormais la Commune, même si certains contribuables continuent de la payer pour deux années encore.

1 – Suppression partielle de la taxe d’habitation.

Élément de la réforme de la fiscalité, la taxe d’habitation demeure payée par une partie des contribuables pour une ou deux années (la suppression totale est prévue en 2023) mais n’est plus perçue par la Ville, dès 2021. Le volume des ressources fiscales est toutefois équivalent puisqu’en compensation de la perte du produit de la taxe d’habitation, la commune perçoit désormais la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui était préalablement perçue par le Département de l’Essonne. Ceci se traduit par l’addition du taux départemental au taux effectivement et préalablement payé sur la commune :

- Le taux voté par la Ville en 2020 (correspondant au taux moyen pondéré des deux villes historiques d’Evry et de Courcouronnes) : 23,57%
- Le taux départemental voté en 2020 : 16,37%
- Le taux communal de référence est donc porté à 39,94%, hors toute évolution qui sera décidée par le Conseil Municipal.

Les contribuables paient donc la même taxe, mais les parts ex-communale et ex-départementale forment désormais la part communale. La taxe d’habitation constituait en 2020 un produit de 18 199 266 €.

Or, les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties départementales ne sont pas tout à fait les mêmes que les bases communales, en raison de politiques d’exonérations différentes. Les bases seront harmonisées afin de ne former qu’une seule « assiette fiscale » de référence. La variation des bases est estimée à : -1,6%.

Conjointement à la perte de la ressource de la taxe d’habitation, ce sont les compensations préalablement versées par l’Etat, qui ne seront plus perçues. Celles-ci représentaient en 2020 : 1 375 560 €.

Au global, le produit fiscal obtenu sera corrigé par un coefficient correcteur afin de compenser réellement la perte du produit de taxe d’habitation, dont le volume n’est pas strictement équivalent à la taxe foncière transférée du Département. Ce coefficient est estimé à 0,0206.

Les résidences secondaires demeurent taxées à la taxe d’habitation. Il s’agit d’une part de l’ex. taxe d’habitation (cette part n’est pas concernée par la suppression progressive de la TH) et d’autre part de la majoration (instaurée sur l’ensemble du territoire par délibération du 26 septembre 2019 au taux de majoration de 20%).

- « Hausse » du taux, modification d’assiette, perte de compensation, coefficient correcteur, maintien d’une part de TH sur les résidences secondaires... L’année 2021 est qualifiée de « big bang » pour la fiscalité communale, qui perd en lisibilité. N’ayant plus de référentiel les comparaisons sont difficiles voire impossibles.

2 – Révision des valeurs locatives pour les locaux industriels.

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, intervenue depuis le 1^{er} janvier 2017, la Loi de finances pour 2021 a décidé l’allègement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des **locaux industriels** en divisant par deux leurs bases. Cet allègement sera intégralement compensé, mais les communes perdent une partie de dynamisme fiscal. Les bases de taxe foncière sont ainsi réduites d’environ 2% tandis qu’une compensation nouvelle est instaurée, estimée à 1,3M€.

Les compensations d’exonérations sur la taxe foncière s’établiraient à 1 838 004 €, contre 521 254 € en 2020.

⇒ Le surplus de compensation pour la taxe foncière est quasi équivalent à la perte de compensation sur la taxe d'habitation. Il s'agit d'un hasard.

En 2021 la ressource fiscale est interrogée afin de conduire les ambitions du programme d'investissement, permettant ainsi de porter à la hausse l'autofinancement.

Parmi les ressources d'investissement du budget primitif (hors reports et leur financement par affectation du résultat) :

- Les subventions d'investissement représentent 34,98%
- L'emprunt représente 34,15%
- L'autofinancement représente 30,12%
- Les produits de cessions complètent à hauteur de 0,75%

L'autofinancement du budget primitif est positionné à ce niveau de 30,12% en raison d'une évolution de la fiscalité, envisagée pour constituer un complément de recette destinée à financer le programme ambitieux d'investissement. Cet effort sera réparti entre les trois groupes de contribuables de la taxe foncière *:

- les contribuables économiques et les bailleurs qui paient 66% de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- ainsi que les particuliers, ces derniers représentant 34% du produit de cette taxe.

**sur la base des données 2020.*

L'évolution attendue de la fiscalité en 2021 représente le tiers de l'autofinancement inscrit en recettes d'investissement du budget primitif. Il s'agit d'une ressource complémentaire essentielle pour permettre de donner l'élan à l'ambitieux programme d'investissement.

2. Equilibre budgétaire global

Les masses budgétaires sont les suivantes par section :

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| ▪ section de fonctionnement : | 112.193.162,80 € |
| ▪ section d'investissement : | 79.515.993,81 € |
| ➤ Total B.P. | 191.709.156,61 € |

Compte tenu de la structure particulière de l'année 2020, il est choisi de présenter les évolutions par rapport au cumul du budget 2019 conjointement au budget 2020, permettant ainsi d'appréhender la vision la plus complète et cohérente.

Le budget total est en évolution d'un peu plus de 11% par rapport au budget total 2020, qui s'établissait à 171 853 740,32 €, en raison principalement d'une augmentation des investissements en 2021 qui répond à l'ambition d'amélioration et de développement du territoire au bénéfice de ses habitants. L'enjeu est de réhabiliter, rénover, mettre aux normes les équipements publics dont bénéficie la population au quotidien sans négliger les services quotidiens.

Le budget 2021 se présente en équilibre, notamment en tenant compte de l'affectation des résultats 2020.

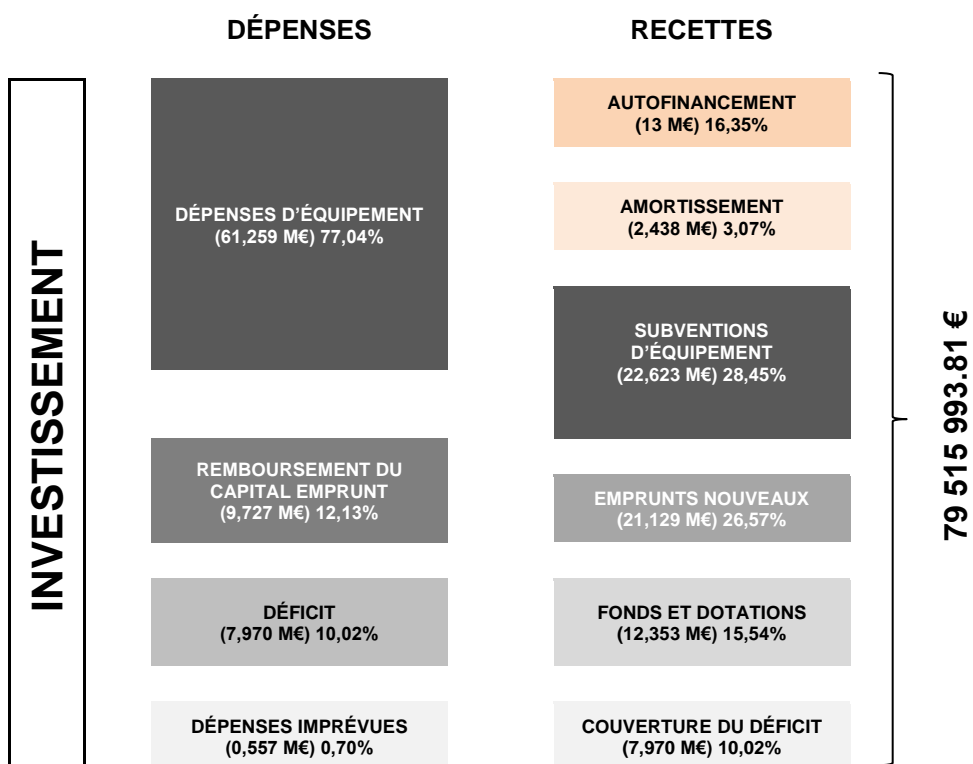
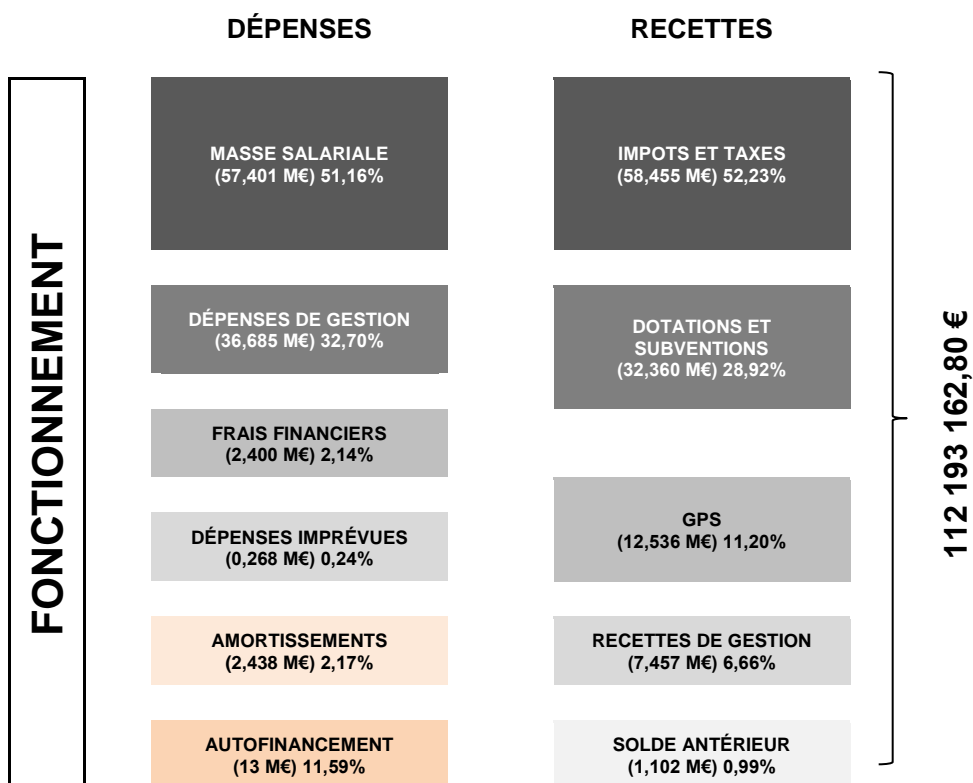
Un budget primitif proposé avec affectation des résultats 2020

Depuis plusieurs années maintenant, les résultats sont arrêtés et intégrés dès le budget primitif. Même si le compte administratif - qui porte le bilan financier de l'année écoulée – sera présenté en juin prochain, cette

affectation permet, conjointement à la reprise des reports, d'obtenir la vision réelle et complète de l'année budgétaire à venir.

L'affectation des résultats avait déjà été réalisée lors de l'adoption des budgets primitifs 2019 (première année de la Commune nouvelle) et 2020 (année de vote très tardif du fait de la crise sanitaire). On ne constate donc pas de progression, de budget primitif à budget primitif, qui lui serait imputable, y compris dans la maquette budgétaire.

Les éléments principaux composant le budget 2021



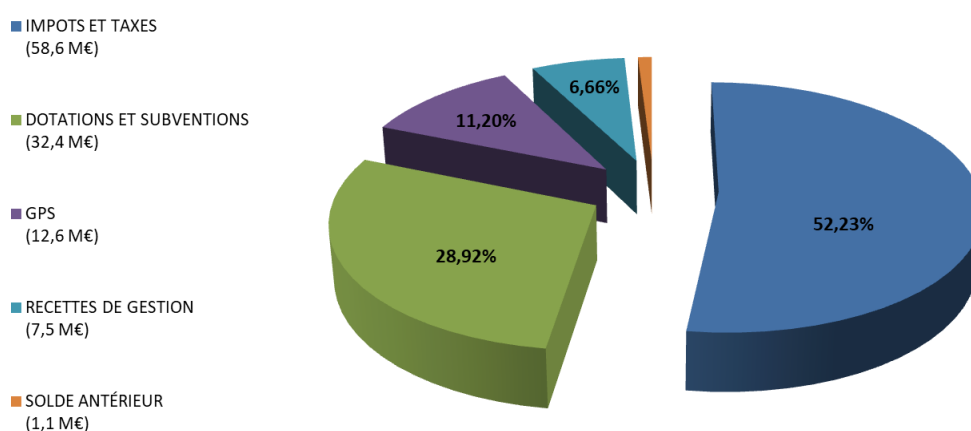
3. La section de fonctionnement

Les crédits de la **section de fonctionnement** s'élèvent à 112 193 162.80 €. Il s'agit d'une augmentation globale de 2.35 % par rapport à 2019 et de 4.47 % par rapport à 2020. Cette évolution globale traduit :

- Une stagnation de l'ensemble des recettes et dépenses récurrentes,
- Ainsi qu'une évolution de la fiscalité fléchée vers l'autofinancement,
- S'ajoute l'affectation du résultat antérieur.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Les impôts et les différentes taxes représentent plus de la moitié des ressources de la Ville et près de 30 % dépendent des dotations et subventions. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est de 12,6 M€ (11,20 %).



En 2021, les ressources sont en augmentation de 2.35 % par rapport à 2019 et de 4.47 % par rapport à 2020. La répartition par chapitres est la suivante :

| | | | 2019 | 2020 | 2021 | EVOLUTION BUDGET | | |
|---|-----|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|--------------|--------------|
| Libellé | | | BUDGET N-2 | BUDGET N-1 | BUDGET | 2019 - 2020 | 2020 - 2021 | 2019 - 2021 |
| GESTION COURANTE | 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 550 000,00 | 350 000,00 | 280 000,00 | -36,36% | -20,00% | -49,09% |
| | 70 | PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES | 8 379 015,00 | 6 733 358,00 | 7 287 356,00 | -19,64% | 8,23% | -13,03% |
| | 73 | IMPOTS ET TAXES | 65 539 760,57 | 65 822 501,77 | 70 992 184,00 | 0,43% | 7,85% | 8,32% |
| | 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 31 910 498,60 | 32 090 353,89 | 32 360 585,60 | 0,56% | 0,84% | 1,41% |
| | 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 138 500,00 | 95 272,00 | 84 565,00 | -31,21% | -11,24% | -38,94% |
| | 76 | PRODUITS FINANCIERS | 19 185,00 | 19 185,00 | 19 185,00 | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| | 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 288 997,43 | 100 000,00 | 65 000,00 | -65,40% | -35,00% | -77,51% |
| RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | | | 106 825 956,60 | 105 210 670,66 | 111 088 875,60 | -1,51% | 5,59% | 3,99% |
| ORDRE | 042 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 400,00 | 2 800,00 | 1 400,00 | 100,00% | -50,00% | 0,00% |
| | 002 | RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT | 2 788 690,67 | 2 174 602,56 | 1 102 887,20 | -22,02% | -49,28% | -60,45% |
| Total Recettes | | | 109 616 047,27 | 107 388 073,22 | 112 193 162,80 | -2,03% | 4,47% | 2,35% |

La fiscalité directe est toujours la principale ressource de la Commune, constituant plus de 44 % des recettes en 2021. Les dotations de l'État (DGF et DSU) en représentent 24% et les fonds de solidarités (FSRIF et FPIC) totalisent 5,74%. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud s'établit à un peu plus de 11%, représentant l'écart entre le produit de fiscalité économique et les compétences transférées.

Les recettes des services rendus par la Commune se partagent entre les subventions diverses pour 5,68% et les recettes des usagers pour 6,50 % des ressources de la Ville.

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | MONTANT | PART DANS LE BUDGET |
|--|-------------------------|---------------------|
| Fiscalité directe | 49 467 815,00 € | 44,09% |
| DSU | 14 515 326,00 € | 12,94% |
| Attribution de compensation (GPS) | 12 536 869,00 € | 11,17% |
| DGF | 9 309 746,00 € | 8,30% |
| Produits des services | 7 287 356,00 € | 6,50% |
| Subv. État, Région, Département et CAF | 6 374 749,60 € | 5,68% |
| FSRIF | 5 429 000,00 € | 4,84% |
| Compensation Fiscales | 854 000,00 € | 0,76% |
| Droits de mutations | 1 500 000,00 € | 1,34% |
| FPIC | 1 009 000,00 € | 0,90% |
| | 108 283 861,60 € | 96,52% |
| Solde d'exécution antérieur reporté | 1 102 887,20 € | 0,98% |
| Autres recettes de fonctionnement | 2 806 414,00 € | 2,50% |
| Total du Fonctionnement 2021 | 112 193 162,80 € | 100,00% |

➤ Les Produits des services [chapitre 70] :

Les produits des services représentent 7 287 356,00 € en 2021, une évolution prudente de +8,23% par rapport à 2020 et un recul de -13,03% par rapport à 2019.

- Les produits de facturation des prestations municipales : 3 819 335 €

Il s'agit des produits issus de la facturation des services municipaux rendus à la population (restauration scolaire, accueil périscolaire, structures d'accueil des jeunes enfants, activités des maisons de quartiers, séjours,).

L'évolution projetée est en augmentation (+ 26 %) par rapport à l'exercice 2020, qui a subi l'effet « confinement » (peu d'accueil scolaire et périscolaire durant un trimestre), et équivalente à l'année 2019.

Démarré en 2019, le mouvement d'harmonisation tarifaire à l'échelle du nouveau territoire doit aboutir définitivement à la rentrée de septembre 2021.

L'harmonisation tarifaire envisagée pour septembre 2021 est basée sur un quotient nouveau et unique sur la commune nouvelle sans comparaison avec les ex quotients. Ce nouveau référentiel social sera basé sur les principes d'équité et de simplicité.

La mise en œuvre de ce nouveau référentiel s'effectue conjointement par une proposition complète de tarifs harmonisés. Le contexte de crise sanitaire, associé à l'étude des effets des changements de tarifs a conduit à un ajustement global des ressources tarifaires à la baisse.

- les produits du stationnement et de l'utilisation du domaine public : 445 360 €

Il s'agit des droits de stationnement et de l'application du forfait post stationnement, ainsi que des redevances d'occupation du domaine public.

Le confinement a fortement réduit l'utilisation des véhicules et donc leur stationnement résidentiel en 2020. L'évolution comparée à 2019 est en baisse de 143 704,82 €. En effet, compte tenu de l'impact de la crise sur les commerces de proximité de nos quartiers, il est envisagé de baisser les tarifs du stationnement à certains endroits afin d'offrir de meilleures conditions facilitant l'accès à ces commerces et la rotation nécessaire.

- La participation financière de la communauté d'agglomération : 1 910 000 €

Il s'agit de la participation de la Communauté d'Agglomération pour les charges de centralité et des frais d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages.

Avec les volumes de 1 672 705 € en 2019 et 1 869 283 € en 2020, cette participation est en légère hausse année, du fait, exclusivement du remboursement des charges de centralité.

- Les remboursements de charges en provenance des autres partenaires de la ville : 958 161 €

Les remboursements sont prévus dans un cadre conventionnel.

Ils concernent : la Caisse des Ecoles, le GIP, mais aussi le budget annexe des Parkings.

S'ajoute le remboursement des frais de restauration portés par le CCAS, à hauteur de 300 000 €, dans le cadre de la prestation de confection et livraison de repas à domicile et résidences seniors assurée par le service mutualisé avec Grand Paris Sud. Ce remboursement est intégralement reversé à ce titre à l'agglomération.

- Quelques recettes diverses :

Les autres produits des services sont les suivants :

- ✚ Produits de concessions et redevances funéraires : 19 500 €
- ✚ Mais aussi travaux en régie : 135 000 €

➤ Impôts et taxes [chapitre 73]:

Les produits des impôts et taxes s'élèvent à 70 992 184 € contre 66 369 316 € réalisés en 2020 et 65 392 875 € en 2019.

- TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Les bases nettes fiscales sont estimées à 106 803 383 €, soit un recul de -3,46% par rapport à l'année 2020, en raison des deux réformes fiscales évoquées plus haut.

Le produit attendu est de 48 552 146 €, soit une estimation sans évolution des bases (et avant notification) mais avec évolution du taux. A taux constant, le produit serait de : 43 563 627 €, y compris l'application du coefficient correcteur (qui hausse le produit).

Pour ce qui concerne les exonérations de taxe foncière, le Conseil Municipal avait délibéré le 26 septembre 2019 afin d'harmoniser les dispositifs sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle : reconduction de l'exonération de 50 % pour travaux concourant à des économies d'énergie, reconduction de l'absence d'exonération temporaire de deux ans des constructions neuves à usage d'habitation. Ces dispositions demeurent, bien entendu en vigueur.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

La faiblesse des bases des terrains non bâtis avaient conduit la commune à harmoniser les taux en une seule année. Le taux de référence est donc de 137,62%.

Les bases 2021 sont estimées à 171 683 €, soit une évolution de +0,2%. Il n'est pas envisagé d'augmentation du taux. Le produit attendu est donc de 236 270 €.

▪ TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation demeure perçue sur les seules résidences secondaires :

- Les bases de la taxe sur les résidences secondaires deviennent les seules bases taxées : l'estimation est de 3 029 709 € pour 2021, en évolution de +0,5% par rapport à 2020.
- le taux s'appliquant est celui qui a été figé en 2019 : 18,51% pour Evry, 20% pour Courcouronnes. La majoration votée en septembre 2019 est de 20%, elle s'ajoute à ce taux.
- Le produit attendu est estimé à 667 918 € dont 99 325 € de majoration (pour rappel le produit perçu en 2020).

La refonte de la fiscalité locale à l'échelle nationale fige le taux de la taxe d'habitation depuis 2020.

Cette taxe, dont la suppression a été confirmée à horizon 2023 dans le cadre de la loi de finances 2020, a fait l'objet d'un dégrèvement correspondant à une diminution de cotisation pour 67% des foyers fiscaux entre 2018 et 2020, compensée par l'Etat à la Ville. Elle subsiste :

- pour environ 33% environ des ménages jusqu'en 2022 (avec un mécanisme de dégrèvement progressif qui s'appliquera également sur cette période)
- pour les communes, seulement pour ce qui concerne les résidences secondaires.

▪ APPROCHE GLOBALE DU PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE

L'inscription budgétaire pour 2021 du produit fiscal pour la fiscalité directe est de 49 456 334 € (hors compensations). Cette évolution estimée prend en compte :

- une estimation des bases nettes 2021 prévisionnelles, qui ne sont pas encore notifiées par les services de l'Etat, (principe de prudence),
- l'ensemble des ajustements induits par les effets des réformes fiscales prévues pour 2021 pour les Communes,
- l'application de la proposition de décision fiscale, présentée lors du présent Conseil.

Il convient de noter que l'évolution globale de chaque taxe est impactée par le coefficient de revalorisation des bases, fixé pour 2021 à +0,2%. Par ailleurs, aucun rôle supplémentaire n'est inscrit au budget primitif.

▪ Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) :

Le FSRIF est un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permettant une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son calcul est réalisé selon plusieurs étapes :

- Est calculé un indice synthétique tenant compte pour 50% du potentiel financier, pour 25% de la proportion de logements sociaux (comparée à la moyenne des communes de plus de 5 000 habitants), et pour 25% les revenus par habitants. Notre indice est au-dessus du seuil d'éligibilité déterminé pour percevoir le FSRIF.
- Une valeur de point est déterminée chaque année. L'attribution est ensuite calculée par le produit de : *l'indice synthétique x la population x la valeur de point.*
- Ce produit est enfin pondéré par un coefficient variant uniformément de 4 à 0,5, selon l'ordre croissant du rang de classement des communes éligibles : pour nous 2,8.

Son évolution est plutôt envisagée à la baisse de -3% par rapport à la somme perçue en 2020. Au moment de la rédaction de ce rapport, la Ville n'a pas reçu le montant notifié de cette dotation pour l'année 2021. L'évolution dépendra de la reformulation du calcul du potentiel financier, au vu de la réforme fiscale et selon la prise en compte de la structure budgétaire de la collectivité. Son niveau notifié sera intégré à l'occasion d'une décision modificative de crédits.

- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale du bloc communal, instauré au niveau national, qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le calcul est établi selon le calcul d'un indice synthétique, appliqué à la population du territoire et affecté d'une valeur de point.

En raison de l'application du dispositif d'extinction progressive s'appliquant aux ex-SAN, le FPIC a été estimé à 995 132 € en 2021, soit une baisse estimée de -2,6% par rapport à l'année 2020.

- Les droits de mutation

Il est rappelé que, sous l'effet de la sortie de crise progressive dans le secteur immobilier, le montant de la taxe additionnelle sur les droits de mutation a progressé jusqu'en 2011 avant de connaître une baisse significative depuis (sauf en 2015). Cette taxe est perçue par la Ville (et majoritairement par les Départements) environ 6 mois après la date de la transaction immobilière.

Depuis 2019, elle se maintient aux alentours de 1,4/1,5 M€ annuels. Si la crise sanitaire a freiné quelques semaines la contractualisation des transactions immobilières du fait des confinements successifs, elle a aussi généré une démarche d'accélération des mutations en raison de la recherche de logements plus spacieux et moins urbains. La recette semble donc se maintenir. Elle est estimée à 1,5M€ en 2021.

- L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

L'Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, avait été abaissée en 2020, après une longue période de stabilité, du fait du transfert de certaines voiries à Grand Paris Sud. Elle est prévue de nouveau en stabilité à 12 536 869 €.

- Les taxes et impôts divers

La TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité). Le produit de la taxe sur l'électricité, assis sur la consommation, fluctue d'une année sur l'autre de façon plus ou moins marquée en fonction de la consommation. Le montant inscrit en 2021 est de 820 000 €.

La taxe sur les pylônes. Assis sur une base de biens immeubles, le produit de cette taxe est assez stable. Il est estimé à 24 000 € en 2021.

➤ *Dotations, subventions et participations [chapitre 74] :*

Sur ce chapitre, nous enregistrons une très légère hausse de l'ordre de 0,84 % par rapport au budget 2020, essentiellement en raison de l'effet DSU (cf. ci-après) qui atténue l'estimation prudente des subventions.

Le chapitre 74 représente 28,84 % des recettes de fonctionnement, dont 73,71 % sont des dotations de l'Etat et des compensations fiscales versées au titre des dégrèvements et exonérations décidés par l'Etat.

- La part « forfaitaire » de la dotation globale de fonctionnement : 9 309 746 €

La dotation forfaitaire constitue la partie globale de la relation financière de l'Etat vers les collectivités. Elle constitue donc l'un des socles sur lesquels sont prélevées les ressources d'une part alimentant la péréquation et d'autre part le rééquilibrage des finances publiques.

Pour 2021, la dotation forfaitaire est notifiée à 9 309 746 €, c'est-à-dire à stricte équivalence au montant notifié pour 2020 et 2019, en raison du mécanisme de garantie lié directement à notre statut de Commune nouvelle.

En 2018, la dotation forfaitaire était de 7 384 595 € pour Evry et 1 362 163 € pour Courcouronnes, soit un cumul de 8 746 758 €.

Pour rappel, deux ressources expliquent le niveau de la dotation forfaitaire :

- + Une majoration de 5% du fait de la création de la Commune nouvelle.
Cette bonification est calculée à : + 443 K€/an garantis pendant 3 ans (2019 à 2021), puis, à droit constant, retour au droit commun à partir de 2022, donc perte de 443 000 €.
- + S'ajoute une garantie de DGF stabilisée sur la période à 9 298 415 € (de 2019 à 2021).
- + Pendant cette même période de trois ans, Evry-Courcouronnes est également dispensée d'un prélèvement pour financement de la péréquation, qu'elle retrouvera à compter de 2022.

La D.G.F. sortira de ce mécanisme de garantie dès 2022, avec une perte d'environ 300 000 € dès la première année, puis 150 à 200 000 € annuels ensuite. Cette perte sera compensée par le dynamisme de la DSU.

- La dotation de solidarité urbaine : 14 515 326 €

Pour rappel, la Dotation de Solidarité Urbaine a augmenté de 3,3M€ en 2019 (+ 32%) du fait de la création de la Commune nouvelle, positionnant cette dotation à 13 413 950 € puis 14 003 122 € en 2020. Le dynamisme de cette dotation n'est pas remis en cause par la loi de finances pour 2021. Le recalcul de la DSU lors de la création a permis de positionner le territoire à un niveau avantageux, qu'Evry-Courcouronnes ne devrait pas quitter, avec un dynamisme d'environ +0,5 M€ par an. Son niveau estimé pour 2021 est de 14 515 326 €, à confirmer bien entendu lors de la notification qui interviendra d'ici quelques semaines.

- Les compensations fiscales : 1 838 004 €

Les pertes de ressources locales résultant des exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat en matière de taxe foncières sont compensées par des allocations égales au produit manquant, calculé sur les bases exonérées. Seules les compensations relatives aux taxes foncières demeurent dans le budget 2021 pour un montant de 1 838 004 €

- Les autres subventions et dotations : 6 697 509,60 €

Les subventions sont estimées en 2021 avec prudence. Elles participent au financement des grandes politiques publiques menées par la collectivité et subissent partiellement les effets de la pandémie sur la vie des familles. Toutefois, l'estimation demeure optimiste avec le maintien de séjours, activités et sorties.

- + L'essentiel des recettes inscrites est constitué des subventions provenant de la C.A.F. : sont prévus 4 425 056 € (contre 4 693 100 € inscrits en 2020). Celles-ci concernent :
 - le fonctionnement des centres de loisirs, les mercredis et les petites vacances,
 - les accueils de la petite enfance (crèches familiales et collectives, haltes garderies, RAM),
 - les contrats enfance / jeunesse,
 - les CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et autres activités assurées au sein des maisons de quartier.
- + Les subventions du Département de l'Essonne sont envisagées en hausse : 153 700 € (contre 124 600 € en 2020). Elles sont destinées au financement de la petite enfance, des maisons de quartier (y compris le CLAS), de l'école des Arts et des Microfolies (en année pleine).
- + Les subventions relatives à la santé, à hauteur de 209 000 €, dont l'Agence Régionale de Santé (130 323 €) essentiellement pour la santé des jeunes et la prévention contre les addictions, mais aussi le Règlement arbitral et le financement du Conseil local pour la santé mentale.
- + Les subventions de l'Etat pour la politique de la Ville : 140 000 €

- + Le remboursement des adultes-relais : 165 300 €
- + Des subventions pour la prévention de la délinquance (FIPD, CLSPD) : 75 000 €
- + Les subventions pour projets valorisant l'égalité homme / femme et la laïcité : 50 200 €
- + Le financement des partenaires des Foulées roses, dans le cas d'une organisation en octobre 2021 : 8 000 €
- + Ainsi que quelques subventions pour des événements envisagés pour la vie locale et la jeunesse : 65 600 €

- + Le financement des cités éducatives : 300 000 €
- + Une subvention relative aux nouveaux rythmes scolaires : 39 000 €

- + les subventions relatives à l'aménagement urbain et l'habitat (480 210,60 €) se répartissent entre les projets suivants :
 - la participation de la Banque des territoires aux études (53 057,21 €),
 - TIGA pour étude marketing territorial (45 750 €) et Cluster Architecture (22 050 €),
 - les participations de bailleurs sur les chantiers-avenir (6 400 €)
 - le financement d'OPAH : 215 296,39 €
 - Le financement de l'accompagnement du parc privé : 42 474 €
 - le financement de la mise en place de la recyclerie : 17 000 €
 - le financement des études sur l'amélioration énergétique des Aunettes : 31 100 €
 - les voisins malins : 40 833 €
 - PIC : 6 250 €

- + La contribution environnementale Ecosite Semardel (convention signée en 2015) : 83 000 €

Enfin, ce chapitre contient également :

- + La dotation nationale de péréquation (DNP) à hauteur de 27 760 €
- + Les dotations de l'Etat relatives aux élections, au recensement et à l'établissement des titres d'identité sécurisés : 105 560 €
- + Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (235 000 €)
- + et également le remboursement de TVA par l'Etat sur certaines dépenses de fonctionnement (FCTVA) estimé à 60 000 €.

➤ **Les produits de gestion courante [chapitre 75] : 84 565 €**

Ces recettes de fonctionnement se composent d'une part du produit de la location des salles municipales et d'autre part du remboursement des loyers sur les logements de fonction. La prévision 2021 s'établit à 84 565 € contre un réalisé de 84 315,62 € en 2019 et 75 415 € en 2020.

➤ **Les produits exceptionnels [chapitre 77] : 65 000 €**

Cette inscription budgétaire représente, pour l'essentiel, le remboursement par le biais de nos assurances des sinistres, ainsi que le solde des rattachements de dépenses de l'année précédente, donnant lieu à une reprise de ces écritures non utilisées.

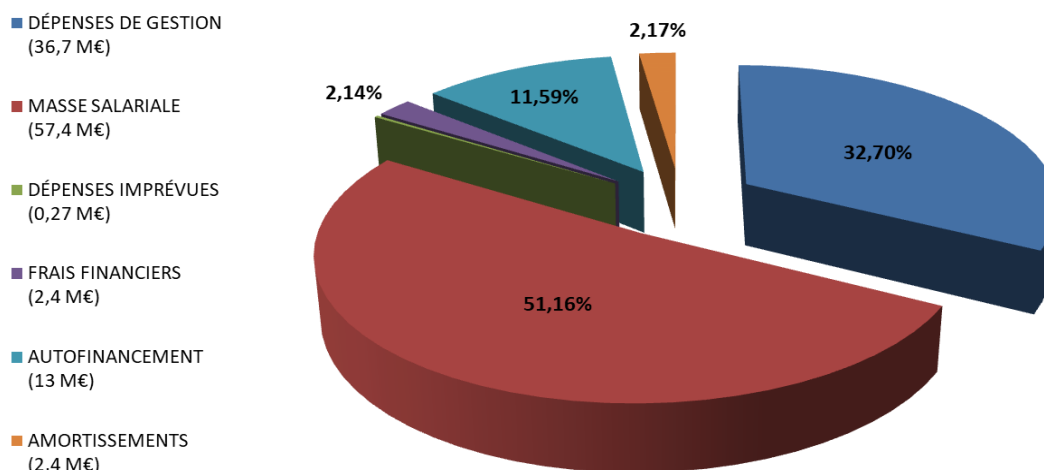
➤ **Les atténuations de charges [chapitre 013] : 280 000 €**

Les remboursements liés à la rémunération du personnel (arrêts maladie,...) et des emplois aidés donnent lieu à une inscription budgétaire à hauteur de 280 000 €.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges récurrentes nécessaires au fonctionnement des activités municipales afin que les services attendus puissent être rendus à la population et sur le territoire.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2021 comparé à 2019 sont en augmentation de 2,35 % au regard de 2019.



La masse salariale représente plus de la moitié des dépenses de fonctionnement et les charges générales et de gestion courante près du tiers. La part de la masse salariale dans le budget se réduit, passant de 52,7% de la section de fonctionnement à 51,16%.

| | | | 2019 | 2020 | 2021 | EVOLUTION BUDGET | | |
|---|-----|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|--------------|--------------|
| Libellé | | | BUDGET N-2 | BUDGET N-1 | BUDGET | 2019 - 2020 | 2020 - 2021 | 2019 - 2021 |
| GESTION COURANTE | 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 30 494 512,39 | 29 812 426,77 | 32 192 968,13 | -2,24% | 7,99% | 5,57% |
| | 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 57 112 900,00 | 56 642 400,00 | 57 401 597,00 | -0,82% | 1,34% | 0,51% |
| | 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 56 647,00 | | | -100,00% | | -100,00% |
| | 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 194 608,00 | 4 220 845,84 | 4 361 519,00 | 0,63% | 3,33% | 3,98% |
| | 66 | CHARGES FINANCIERES | 2 870 000,00 | 2 639 818,16 | 2 400 000,00 | -8,02% | -9,08% | -16,38% |
| | 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 349 863,00 | 660 935,99 | 131 000,00 | 88,91% | -80,18% | -62,56% |
| | 022 | DEPENSES IMPREVUES | 695 591,88 | 1 523 088,86 | 268 023,67 | 118,96% | -82,40% | -61,47% |
| DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | | | 95 774 122,27 | 95 499 515,62 | 96 755 107,80 | -0,29% | 1,31% | 1,02% |
| ORDRE | 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 11 043 075,00 | 9 569 142,56 | 13 000 000,00 | -13,35% | 35,85% | 17,72% |
| | 042 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 2 798 850,00 | 2 319 415,04 | 2 438 055,00 | -17,13% | 5,12% | -12,89% |
| Total Dépenses | | | 109 616 047,27 | 107 388 073,22 | 112 193 162,80 | -2,03% | 4,47% | 2,35% |

Deux approches successives sont proposées pour aborder nos dépenses de fonctionnement :

- Tout d'abord une approche visant à exprimer les principaux changements proposés pour 2021, répartis par axes de politique publique
- Puis une présentation plus traditionnelle visant à expliquer par chapitres et natures comptables le projet de budget.

Les dépenses de fonctionnement par axes :

➤ AXE 1 : Renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville

En 2021 et bien que la démarche soit ralentie par la crise sanitaire, un élan sera donné pour que les habitants s'approprient de mieux en mieux l'espace public. L'ambition est de faire en sorte que les publics cibles passent plus de temps sur ces lieux de vie et en aient une vision plus positive, plus esthétique.

Plusieurs études sont programmées afin de repenser le centre-ville. Il s'agit d'impulser une dynamique auprès de nos partenaires et centraliser leurs offres. Par ailleurs, différentes formes d'animations sont envisagées, contribuant à la dynamisation du centre-ville comme : développer la vie de campus, les pratiques sportives urbaines (skate et A.D.D), mettre en valeur du patrimoine remarquable. Les lieux à activer en priorité sont devant l'Université, la place des Droits de l'Homme et du Citoyen, et le Cours Blaise Pascal, avec une attention sur l'entrée du parc des Coquibus.

Il est un enjeu d'être visible et le faire savoir par le biais de grands événements portés par la ville ou ses partenaires.

Pour ce qui concerne l'organisation des événements de la ville, la crise sanitaire avec le maintien à long terme des gestes barrières et du couvre-feu, le risque de confinement, viennent bousculer tant le calendrier des manifestations que leur maintien.

Enfin, la concertation sur le réaménagement du centre-ville offre une opportunité unique de communiquer sur des atouts parfois méconnus des visiteurs et usagers : équipements culturels, sportifs, commerces, etc. C'est aussi une fenêtre ouverte pour véhiculer l'image d'une ville qui change, autour d'un centre-ville vivant et dynamique.

➤ *AXE 2 : Une ville apprenante pour toutes et tous*

En 2021, deux approches sont prévues pour décliner l'axe 2.

Evry-Courcouronnes est depuis le 5 septembre 2019, éligible au **label national Cités Educatives**. Dans ce cadre, la Ville s'attache à développer durant la période de contractualisation (2020-2022) des actions socio-éducatives de la naissance à l'âge adulte (0-25 ans) au bénéfice des habitants des trois quartiers « Politique de la Ville » ciblés par la démarche : Bois Sauvage, Canal et Pyramides.

Le tri-pilotage de la démarche (Ville, Education Nationale et Préfecture de l'Essonne), associé à un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, vise à favoriser le lancement d'actions innovantes, au regard des besoins éducatifs identifiés au sein des quartiers concernés. Ces actions sont subventionnées par l'Etat, au titre du fonds Cité Educative.

D'autre part toute une démarche permettant à chaque habitant de **se sentir citoyen** de cette ville est entreprise. Quelques actions prioritaires sont ciblées afin d'engager les habitants dans **cette démarche participative** dès la fin du premier semestre 2021 :

- Élaborer une Charte de la participation citoyenne, rénover les Conseils de Quartier et créer une Assemblée citoyenne
- Réaliser un diagnostic et identifier les perspectives d'évolution des instances de démocratie participative et d'évolution de la vie associative : rédaction d'une charte d'engagements réciproques Ville/associations
- Améliorer les dispositifs de concertation/communication habitants dans le cadre des projets en cours (renforcement de la transversalité, de l'ingénierie, des outils numériques à faire évoluer,...)

➤ *Axe 3 – rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers*

Le travail dans le domaine éducatif et sportif est en cours, qui vise à parachever l'harmonisation des services publics rendus sur l'ensemble du territoire.

C'est dans le cadre des démarches de démocratie participative (en cours de lancement) et dans un contexte de sécurité sanitaire que sera étudié le regroupement de plusieurs accueils de loisirs, que seront menées les études sur la réorganisation du patrimoine.

D'ores et déjà, le regroupement de l'accueil des familles sera réalisé dans les locaux du Clos, sur la place de l'hôtel de Ville, dès la rentrée de septembre 2021 : il s'agira à terme de rendre un meilleur service en regroupant les activités, en simplifiant et en modernisant les démarches des familles.

➤ Axe 4 – vivre mieux dans la ville et en bonne santé

L'axe 4 de travail engage la collectivité dans une démarche de transformation profonde, qui s'exprime essentiellement dans son programme d'investissement. C'est dans un second temps seulement que le fait de **repenser les équipements** peut induire des économies (en fonctionnement) après avoir conduit à des coûts d'investissement.

Car l'entretien du patrimoine constitue un poste budgétaire important, et la vétusté des bâtiments rend ceux-ci coûteux. En 2021, près de 8M€ sont consacrés à l'entretien des espaces publics et à l'environnement tandis que 8,2 M€ sont consacrés à l'entretien des bâtiments.

Via un nouveau mode d'entretien des espaces verts, associé à une végétalisation progressive des espaces publics, la ville change peu à peu de visage.

De plus, des études sont investies dans le domaine de **l'amélioration de l'habitat** à travers des missions de suivi et d'animation des plans de sauvegarde. Plus particulièrement, un accompagnement sur le parc privé des Aunettes est prévu, ainsi que sur le parc privé des Pyramides.

La dimension développement durable sera renforcée dans les actions menées en 2021 pour prendre en compte pleinement les enjeux de transition écologique et sociale fortement portés par notre équipe municipale. Il s'agit de poursuivre la lutte contre les perturbateurs endocriniens, mettre en place le tri sélectif au sein des services municipaux, lancer une étude sur une recyclerie, et enfin renforcer la présence du développement durable dans l'organisation d'événements divers. En synthèse, les enjeux pour l'année à venir sont les suivants :

- **Santé environnementale** : les connaissances des enjeux de santé environnementale sur le territoire seront affinées pour définir une stratégie d'actions adaptées, et la lutte contre l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens continue.
- **Déchets** : une stratégie interne de réduction et valorisation des déchets issus de l'activité municipale sera définie, une autre à destination du public, notamment scolaire, seront développées, la lutte contre les dépôts sauvages sera renforcée.
- **Biodiversité** : les méthodes de gestion douce des espaces verts seront accrues dans un respect toujours plus important de la biodiversité, des projets de végétalisation en centre-ville seront engagés pour atténuer les fortes chaleurs d'été.
- **Mobilité** : les conditions permettant le développement d'un usage quotidien du vélo en ville seront déterminées et discutées dans le cadre d'une concertation publique, et les cheminements piétons seront favorisés en centre-ville.
- **Energie** : une stratégie d'optimisation des consommations énergétiques des bâtiments municipaux sera élaborée, les opérations de construction et réhabilitation lourdes de bâtiments municipaux visant des objectifs de performance environnementale ambitieux et certifiables.

La crise sanitaire a conduit les habitants à plus de sédentarité. Si le sport a toujours constitué un enjeu de santé publique, sa pratique - dans le contexte du confinement - a réinterrogé les modes de vie et les rythmes quotidiens. La ville poursuit son soutien actif de la pratique sportive.

La politique de santé publique mène ses actions selon trois points principaux :

- l'offre de soins du centre municipal de santé : les mesures sanitaires nécessaires actuelles tendent à augmenter les dépenses (tenues de travail, équipements de protection, désinfectant..) pour partie prise en charge par la Région.
- le pôle prévention-promotion de la santé est budgétairement stable, mais renforcé dans ses actions :
 - le poste « santé des familles » a été abondé du fait de l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Appel à projet « quartiers d'automne » de la politique de la Ville. Il s'agit par ces actions de diminuer l'impact psychologique et de maintenir l'accès aux soins des habitants.
 - La diminution du poste budgétaire « santé des jeunes » correspond au financement en direct de l'ARS vers les partenaires pour 2021 alors qu'en 2020, la Ville a assuré le pilotage avec des prestations aux partenaires.
- le conseil local de santé mentale.

La politique en matière de jeunesse s'inscrit dans une double dynamique :

- de continuité avec la volonté de « transformer l'essai » de la création de la Commune Nouvelle, et parfaire in fine celle-ci : « faire Evry-Courcouronnes »,
- de déploiements d'autre part de projets de la feuille de route précitée pour cette première partie de mandat : « transformer Evry-Courcouronnes ».

Nombre d'actions sont envisagées pour cette année 2021, malgré les contraintes portées par le contexte sanitaire, qui conduiront à l'harmonisation du territoire :

- la mise en place du Conseil des Jeunes à l'échelle du nouveau territoire et son renouvellement ambitieux pour 2 ans fin 2020-début 2021,
- la réflexion pour une identité « Made in EC », marqueur fort de valorisation des jeunes talents de notre territoire, accompagnée d'une nouvelle étape de la stratégie de communication jeunesse,
- la structuration d'une Bourse d'Accompagnement de Projets, se substituant aux dispositifs qui prévalaient dans les deux communes historiques, simplifiant ainsi les démarches des jeunes, et répondant mieux à leurs besoins,

La créativité est de mise pour réinterroger les actions menées, mutualiser, dans un cadre budgétaire qui s'est voulu maîtrisé :

- une place plus importante sera réservée aux actions d'animation, auprès du public « adolescents » en particulier, co-construites avec ces derniers,
- le Pôle Information et Orientation jeunesse sera conforté, à travers les labellisations « Structures d'Information Jeunesse », mais allant bien au-delà dans la mise en œuvre concrète.

Les changements seront impulsés via l'évolution de trois équipements :

- de la Fabrik' au Service « Innovation Jeunesse ». Sa mission consiste à promouvoir la jeunesse comme ressource du territoire, à accompagner les projets de jeunes, à encourager et à soutenir leur initiative.
 - ⇒ **Le projet « Wonderladiz »** en est une illustration : il s'agit d'un concours valorisant le parcours de jeunes femmes du territoire, en s'appuyant sur différents critères (parcours personnel, projet professionnel, associatif, entrepreneurial, etc.). Ce type d'actions s'inscrit dans la volonté municipale autour de la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme en particulier.
- de l'Espace Pierre Nicolas au Service « Animation 16-25 ans et Prévention ». Ce service a pour mission de renforcer la dimension d'animation de ce lieu de vie des jeunes, ainsi que l'axe prévention développé autour de thématiques multiples (telles que la santé, l'accès aux droits, l'insertion et la prévention jeunesse).

- ⇒ **Des actions d'animation** autour des nouvelles technologies, de l'audiovisuel et du cinéma seront ainsi développées: reportage vidéo-photo, webradio, réseaux sociaux....
- ⇒ **Des partenariats renforcés** sont en cours avec la direction de la santé, avec le service aide aux victimes et accès aux droits afin de programmer un plan d'actions opérationnelles
- de l'Espace Michel Colucci au Service « Animation 11-17 ans et Parcours artistique ». Ce service a pour mission d'impulser une dynamique pour les adolescents de 11-17 ans en termes de projets d'animation. C'est bien d'un plan d'actions qu'il s'agit. Il contribue par ailleurs au développement de parcours artistique de jeunes avec notamment le studio d'enregistrement, la salle de danse et de répétition de l'Espace Michel Colucci.
 - **En matière d'animation**, seront développées des actions autour de la citoyenneté, du « vivre et faire ensemble », et une sensibilisation des adolescents à l'utilisation des nouvelles technologies et notamment des réseaux sociaux.
 - **L'organisation de séjours** sera aussi proposée, en particulier aux adolescents, afin de constituer une offre adaptée, cohérente et complémentaire sur l'ensemble du territoire. L'expérience du séjour de l'été 2020 a porté un élan, permettant à des adolescents de différents quartiers d'Evry-Courcouronnes de partir ensemble.

Cette évolution permet de conserver des équipements de proximité à destination des jeunes, en les intégrant comme outil d'impulsion sur le territoire autour d'enjeux prioritaires. Dans une dynamique de transformation, c'est cette seconde dimension qu'il est proposé de développer plus encore en 2021.

➤ *Axe 5 – accompagner la révolution des usages numériques*

La fermeture des bâtiments publics lors du premier confinement a accéléré la transformation des modes de communication vers les usagers et à permis de franchir quelques étapes vers les services publics à distance. Les nouveaux outils numériques se sont imposés et de nouveaux usages se sont installés, conduisant à redéfinir les liens et le concept de proximité, préalablement physique, désormais numérique.

L'implantation d'une Microfolie (mini musée numérique en partenariat avec l'établissement public de La Villette) en centre-ville permet de sensibiliser aux nouvelles pratiques.

Les dépenses de fonctionnement par chapitres

➤ *CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL (chapitre 011) : 32,2 M€*

Les charges à caractère général comptabilisent les achats (principalement les fluides, fournitures diverses et petits équipements), les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes assurances, études ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, relations publiques, transports, déplacements, missions, frais postaux et de communication, ...). Ces dépenses représentent 33,27 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en augmentation de 5,57 % par rapport à 2019

- ✚ 26% de ces crédits sont consacrés à la gestion du patrimoine bâti municipal (8 218 772 €). Ceci concerne à la fois des dépenses de fluides (énergie, eau, électricité,...) le nettoyage et l'entretien des bâtiments, les loyers, taxes et assurances, les fournitures et petit équipement nécessaires aux interventions techniques dans les bâtiments, ainsi que diverses autres dépenses (mises en conformité d'alarme, contrôle d'extincteurs, etc.).

- ✚ 17% de ces crédits sont consacrés aux espaces publics (5 398 244,81 €) : entretien des voiries et trottoirs, ramassage des déchets et entretien du mobilier urbain. Et 7% concernent l'entretien des espaces verts (2 276 510,79 €), soit 24% pour l'ensemble.
- ✚ L'accompagnement éducatif (du temps scolaire, périscolaire, petite enfance, réussite éducative) s'élève à 18% des charges à caractère générale, soit 5 699 766 €.
- ✚ Le secteur des solidarités, avec la santé publique, le règlement des repas des séniors (mutualisation avec GPS, remboursée par le CCAS), et également l'accès au droit, représente 2% des charges à caractère général, soit 601 345 €. A noter que le budget de la solidarité est essentiellement tenu par le Centre communal d'Actions Sociales, dont le budget de fonctionnement s'élevait en 2020 à plus de 2 M€.
- ✚ L'attractivité, avec le développement local, l'aménagement urbain et toutes les actions permettant de renforcer l'économie sur le territoire et d'améliorer l'habitat, représente 4% des charges à caractère général, soit 1 392 939 €, dont la moitié est consacrée aux actions en matière d'amélioration de l'habitat.
- ✚ Le « vivre ensemble », par la vie des quartiers, la vie associative, les activités sportives et culturelles, la participation citoyenne aux événements de partage, favorisant la diversité et la qualité de vie, représente 4% des charges à caractère général, soit 1 351 365 €. Sur cette partie de l'activité municipale, malmenée par les confinements successifs en 2020, l'attention est tout particulièrement portée afin que le lien entre les habitants et leur territoire reste préservé.
- ✚ Avec 3% des charges à caractère général, la sécurité et la prévention, ainsi que la gestion du stationnement (868 316 €), représentent une faible part du budget. La police municipale a fait l'objet de profondes restructurations depuis trois ans : en 2018, une démarche de mutualisation avait anticipé de quelques mois la création de la Commune Nouvelle. Puis, au 1^{er} janvier 2020, la gestion de la vidéo-protection a été reprise en Directe, mettant fin à la mutualisation avec Grand Paris Sud. Les services se sont élargis et, désormais le Point d'accès au droit a emménagé à la Mairie annexe du Canal. Les actions de protection de la population se renforcent en lien avec la Police Nationale, dans l'ensemble des quartiers, afin d'améliorer la sécurité de tous et le mieux vivre ensemble sur notre territoire.
- ✚ Le développement numérique s'est renforcé de façon concomitante avec le développement du télétravail et le renforcement des outils dématérialisés vers les usagers. Ce budget est de 5% des charges à caractère général, soit 1 502 926 €.
- ✚ Enfin les crédits ressources, accompagnant l'activité propre des services (ressources juridiques, documentation, frais de gestion, assistance à maîtrise d'ouvrage... représentent 12% des charges à caractère général, soit 3 727 292 €.

➤ DÉPENSES DE RESSOURCES HUMAINES (chapitre globalisé 012)

Ce chapitre est constitué de l'ensemble des rémunérations (charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent), ainsi que les mises à disposition d'agents dans le cadre de la mutualisation de services communs entre collectivités. Son volume représente 51,16 % du budget total de fonctionnement (contre 53% en 2020).

L'enveloppe budgétaire 2021 en évolution de +1,34% par rapport à l'année 2020, après un repli de -0,82% par rapport à 2019, soit une évolution de +0,51% sur deux ans.

La stratégie financière de la Ville induit une contrainte sur la masse salariale, principale dépense de fonctionnement. Il s'agit de renforcer l'autofinancement qui doit permettre l'élan indispensable d'investissements pour transformer la Ville. Les efforts d'harmonisation et de rationalisation des dépenses de ressources humaines doivent se poursuivre, en limitant le taux de croissance annuelle globale à 0,5%.

Les chantiers qui seront menés en 2021 sont nombreux :

- ✚ la question des tickets-restaurant a déjà été abordée par la ville avec les organisations syndicales, dossier repoussé en raison du confinement ;
- ✚ le temps de travail devait être harmonisé pour début 2021, puisque la loi impose désormais que dans l'année qui suit l'installation du conseil municipal la norme en matière de temps de travail et sa déclinaison soit fixée à hauteur de 1.607 heures ; le calendrier de travail a été redéfini pour être reporté de quelques mois, permettant à chaque direction de redéfinir les parcours de travail de ses secteurs.
- ✚ le « bilan du confinement » : pour toutes les catégories d'agents, il sera important de prendre le temps du bilan du « retour d'expérience » ; des initiatives seront prises en ce sens tout au long de la deuxième partie de l'année ;
- ✚ l'élargissement du télétravail : une expérimentation comprenant une vingtaine de conventions a été mise en œuvre en 2019 ; or, ce sont près de 300 agents qui se sont trouvés en situation de travail à distance au cours de ce printemps ; 200 conventions ont été signées en 2020, il semble évident que ce phénomène a vocation à s'amplifier ;
- ✚ le lissage des horaires de pointe et l'encouragement aux nouvelles mobilités : là encore, la crise sanitaire nous conduit à aller plus loin dans cette direction ; le lissage des horaires de pointe, pour lequel la ville est signataire d'une convention-cadre avec l'agglomération, la Région et de grandes entreprises, devra être au cœur des réflexions sur les parcours de travail ;

De nouvelles méthodes de travail ont été expérimentées et ce processus doit continuer.

Pour 2021, les perspectives d'évolution de la masse salariale sont les suivantes.

- Les mesures exogènes :
 - L'effet GVT (Glissement- Vieillesse-Technicité) constitue l'augmentation automatique des salaires et des charges du fait de l'ancienneté et de la prise d'échelons, réglementée par le statut de la fonction publique. Cela représente pour 2021 une augmentation de 1,4%,
 - L'augmentation du SMIC horaire : pour mémoire, il a été de +1% (de 10,15€/h à 10,25€/h) au 1er janvier 2020
 - L'indemnité différentielle due à l'augmentation du SMIC. En 2020, son impact de a été de 11 460€,
 - Heures supplémentaires pour organiser les Elections : en 2021, il s'agit des élections régionales et départementales : coût estimé à 80k€
 - Rachat de périodes de validation des services pour les agents non titulaires : l'impact 2021 est estimé à 137k€
- Les mesures endogènes :
 - Accompagnant désormais le régime indemnitaire, le CIA (Complément indemnitaire annuel). Le volume envisagé pour 2021 est de 200k€
 - Les mouvements du personnel (différence entre les départs et les remplacements) sont prévus 26 départs en retraites et un taux de remplacement de 25%. L'enveloppe prévisionnelle est un gain de 620k€.
 - Créations de postes : environ 20 recrutements sont envisagés (pour 1,4M€) afin d'accompagner le projet de réorganisation interne (dont le remplacement de certains départs, qui avait été laissé en attente).
 - Ce sont l'ensemble de nos actions et le choix de nos moyens qui sont réinterrogés afin de s'adapter aux évolutions. Le temps s'est accéléré ces derniers mois. Nous devons répondre de

manière optimisée aux attentes légitimes des habitants. Cette réflexion se traduira à travers les propositions budgétaires.

➤ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Deux principaux groupes de dépenses se trouvent dans ce chapitre qui représente 3,89 % du budget, relativement stable par rapport aux crédits inscrits en 2019 et 2020.

- il s'agit des dépenses de contingents et participations obligatoires, mais aussi des subventions allouées aux organismes communaux et aux associations locales.
- il s'agit également des indemnités versées aux élus locaux, enveloppe qui diminue fortement en 2021 (- 15 %).
- S'ajoute une provision de crédits destinée à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Parmi les dépenses de subventions, on notera tout particulièrement **la subvention vers le CCAS**. L'année 2021 sera la troisième année de fonctionnement du CCAS d'Evry-Courcouronnes. Le contexte de crise nationale a impacté le budget de cette structure : il a fallu apporter des solutions à des besoins urgents et primaires tout en maîtrisant les dépenses. Si cette crise sanitaire n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des projets prévus, elle a mis en exergue de nouveaux besoins et surtout la nécessité d'innover dans les services proposés et les méthodes utilisées pour toucher le public le plus fragilisé.

Le budget 2021 du CCAS a par conséquent été réfléchi et construit dans ce contexte : le contexte sanitaire et ses contraintes et enfin la volonté politique de rendre plus visibles et lisibles les actions du CCAS pour être au plus près des habitants sont les axes forts des propositions budgétaires.

L'accès au numérique

Pour faire face au risque de l'exclusion, le CCAS développe des actions qui favorisent l'accès au numérique des plus éloignés. En 2019, avait été expérimentée la mise en place de formation gratuite pour les allocataires du RSA et les Seniors avec la distribution de chèques APTIC. Cette expérimentation est une réussite. Il est souhaité étendre ces formations au plus grand nombre : jeunes, demandeurs d'emploi et les seniors et notamment aux habitants des quartiers politique de la ville.

La participation du CCAS dans la rédaction de la Convention Territoriale Globale avec la CAF a induit la mise en place de projets autour du numérique. Cinq actions sont envisagées autour du numérique :

- créer un guide numérique à destination des habitants,
- valoriser les actions d'inclusion numériques déjà existantes et le développer sur les territoires non couverts,
- former des professionnels,
- recruter deux médiateurs numériques (adultes relais)
- organiser un forum sur le numérique en partenariat avec d'autres services municipaux et s'inscrire dans les micro-folies.

La formation et l'employabilité

Le CCAS est doté d'une Commission Permanente, émanation du Conseil d'Administration qui se réunit une fois par mois pour décider des aides financières demandées par des travailleurs sociaux de toute institution pour les habitants du territoire. Au regard des dossiers étudiés dans cette instance, il est apparu nécessaire de

porter une attention particulière aux demandes d'aide financière pour un projet d'entrée en formation et ou à l'employabilité des habitants.

Aucun critère d'âge n'a été retenu. Cette aide pourra servir notamment à l'achat de matériel particulier pour une entrée en formation (uniforme, outils particuliers...). Au-delà de l'aspect budget, la création de cette nouvelle aide demandera un travail en transversalité avec les services de la Jeunesse, les partenaires tels que Dynamique Emploi ou encore le Pôle Emploi.

Un minibus pour les seniors

La convention partenariale qui liait le CCAS et VISIOCOM, l'entreprise qui mettait à disposition le minibus seniors, a pris fin au dernier semestre de l'année 2020.

Le projet est bien de maintenir les tournées du minibus sur le territoire permettant aux seniors de maintenir le lien social par le biais de déplacement au restaurant du Foyer Club et dans les commerces de la ville. Nous souhaitons nous doter d'un véhicule propre à zéro émission.

Une recherche est entamée auprès des constructeurs ou prestataires afin de pouvoir investir dans un minibus TPMR électrique ou hybride. Il s'avère que les premiers retours font état que ce type de véhicule ne pourrait être au mieux entrevu avant le milieu de l'année 2021. Dans l'attente, le CCAS a fait le choix de louer un minibus.

Les subventions du CCAS aux associations

Le CCAS participe au financement de nombreuses associations du territoire :

- l'ASAMD est une association d'aide au maintien à domicile pour les personnes en pertes d'autonomie.
- Le CLIC est une association qui s'adresse aux Seniors en les informant et en instruisant les demandes d'ouverture de droit (retraite, Aide Personnalisée à l'Autonomie...).
- Concernant l'aide alimentaire, les associations ont joué un rôle essentiel en 2020. C'est un sujet sur lequel le CCAS devra travailler en 2020 pour harmoniser l'offre sur le territoire.
- Le CCAS finance un nombre de paniers annuel pour la Croix Rouge.
- Concernant EPISODE le CCAS verse une subvention de fonctionnement et une mise à disposition de personnel.

Le montant global des subventions du CCAS aux associations est estimé à 293 258 € 00 pour l'année 2021.

➤ **CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66)**

Au titre des charges financières, la ville inscrit des crédits à hauteur de 2 400 000 €. Le volume des frais financiers est en baisse en raison d'une stabilisation du volume de dette conjointement à la baisse des taux d'emprunts.

Les charges financières représentent 2,48 % des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent aux charges rattachées à la gestion financière, aux frais d'immobilisation de la ligne de crédit de trésorerie, auxquels s'ajoutent les intérêts courus et non échus.

➤ **PROVISIONS POUR DÉPENSES IMPRÉVUES (chapitre 022)**

Une faible somme (268 023 €) a été positionnée afin de faire face à d'éventuels frais de contentieux mais également des dépenses non évaluées au moment de l'adoption du budget.

4. La section d'investissement

En 2021, l'équipe municipale entend poursuivre l'ambition de transformer Evry-Courcouronnes afin d'affirmer son rôle de ville-capitale.

L'investissement 2021 est particulièrement marqué par les éléments principaux suivants :

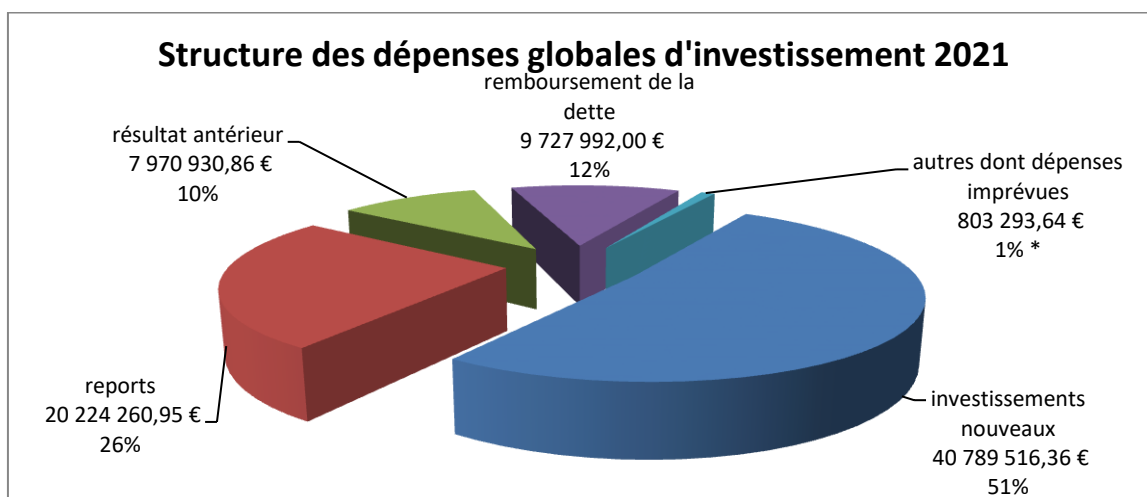
- La poursuite des projets de **rénovation urbaine**, en lien avec l'intervention de l'Agglomération Grand Paris Sud, notamment dans les quartiers du Parc aux Lièvres, des Pyramides et du Canal, ainsi que la réalisation des travaux spectaculaires pour la mise en service du Tram T12 et du TZen 4 ;
- La transformation **du centre-ville**, visant à sa redynamisation et au renforcement de l'attractivité du territoire, notamment dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », en lien avec tous les acteurs du territoire concerné, y compris et surtout les commerces ;
- Le lancement d'un ensemble important de travaux visant à restructurer le **patrimoine bâti et des espaces publics** afin de préserver et améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans le cadre de la **stratégie financière maîtrisée**, le financement de ce haut niveau d'investissements s'effectue par une épargne prévisionnelle maintenue et un emprunt confirmé de 15M€ auxquels s'ajoutent les 2,5M€ non contractualisés en 2020, soit une enveloppe de 17,5 M€.

En 2021, la section d'investissement présente un **budget total de 79 515 993,81 €**, en hausse de 43,41% par rapport aux budgets cumulés 2019, et de +21,54% par rapport aux budgets cumulés 2020, intégrant dans les deux cas les reports antérieurs de dépenses et de recettes.

Les dépenses d'investissement

Rassemblées avec les reports issus de l'exercice 2020, les dépenses d'investissement présentent la vision d'ensemble suivante :



*Dont dépenses imprévues 558 000 €

Les objectifs de la programmation sont ambitieux :

- Accélérer la réhabilitation des équipements, afin de mieux correspondre aux besoins des habitants et améliorer leur qualité de vie,
- Intégrer la transition écologique dans chaque opération de rénovation lourde ou de construction.

Présentation par chapitre

| | | | 2019 | 2020 | 2021 | | | EVOLUTION BUDGET | | |
|-----------------------|-----|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|---------------|---------------|
| DEPENSES | | | BUDGET N-2 | BUDGET N-1 | BP | REPORTS | BUDGET | 2019 - 2020 | 2020 - 2021 | 2019 - 2021 |
| EQUIPEMENT | 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 216 632,71 | 1 837 332,33 | 1 026 374,00 | 1 122 052,90 | 2 148 426,90 | -17,11% | 16,93% | -3,08% |
| | 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 0,00 | 75 874,00 | 255 000,00 | 0,00 | 255 000,00 | | 236,08% | |
| | 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 31 217 808,68 | 35 243 123,75 | 30 590 308,36 | 13 638 686,79 | 44 228 995,15 | 12,89% | 25,50% | 41,68% |
| | 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 811 932,49 | 8 425 899,04 | 8 917 834,00 | 5 463 521,26 | 14 381 355,26 | 365,02% | 70,68% | 693,70% |
| FINANCIERES | 26 | PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI | 18 005,00 | 18 005,00 | 15 000,00 | 3 005,00 | 18 005,00 | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| | 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 800 000,00 | 420 000,00 | 150 000,00 | 76 000,00 | 226 000,00 | -47,50% | -46,19% | -71,75% |
| | 020 | DEPENSES IMPREVUES | 477 844,73 | | 557 888,64 | 0,00 | 557 888,64 | -100,00% | | 16,75% |
| | 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 10 527 992,00 | 9 034 992,00 | 9 727 992,00 | 0,00 | 9 727 992,00 | -14,18% | 7,67% | -7,60% |
| ORD CPT | 45 | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 150 061,29 | 2 063,54 | | | | -98,62% | -100,00% | -100,00% |
| | 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 1 400,00 | 2 800,00 | 1 400,00 | 0,00 | 1 400,00 | 100,00% | -50,00% | 0,00% |
| | 001 | RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT | 8 225 883,29 | 10 365 664,37 | 7 970 930,86 | 0,00 | 7 970 930,86 | 26,01% | -23,10% | -3,10% |
| Total Dépenses | | | 55 447 560,19 | 65 425 754,03 | 59 212 727,86 | 20 303 265,95 | 79 515 993,81 | 18,00% | 21,54% | 43,41% |

REPARTITION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

La répartition des crédits, tant en dépenses qu'en recettes, est la suivante, exprimée par quartiers :

| Nature | OPERATIONS | DEPENSES 2021 | RECETTES 2021 |
|--------|--|-----------------------|-----------------------|
| 10100 | RECONSTRUCTION DU GYMNASSE MAURIAC | - € | 1 000 000,00 € |
| 10101 | CONSTRUCTION MAISON DE SERVICES PUBLICS | 6 420 000,00 € | 4 711 705,00 € |
| 10103 | CRECHE COLLECTIVE DU BRAS DE FER | - € | 454 000,00 € |
| 10121 | RESTRUCTURATION RUE DU GRIPPET | 858 769,00 € | - € |
| 10122 | REHAB ECOLES MAT ET ELE MOUSSEAU | 100 000,00 € | - € |
| 10123 | REQUALIFIC SITE FONTAINE PERRAULT MAURIAC BELIOZ | 250 000,00 € | - € |
| 10124 | RUE FRAGONARD | 706 333,00 € | - € |
| 10144 | RENOVATION ECOLE MARCO POLO | 300 000,00 € | 100 000,00 € |
| | PRU PARC AUX LIEVRES | 8 635 102,00 € | 6 265 705,00 € |
| 10117 | RENOVATION GS BOIS GUILLAUME | - € | 1 641 000,00 € |
| 10125 | EQT PERISCOLAIRE PRU BOIS SAUVAGE | 200 000,00 € | - € |
| 10142 | GS HORIZON | 200 000,00 € | - € |
| 10146 | RENOVATION GYMNASSE DES LOGES (PARTIELLE) | 10 000,00 € | - € |
| | PRU BOIS SAUVAGE | 410 000,00 € | 1 641 000,00 € |
| 10127 | RENOVATION ECOLE EL JULES VERNE | 817 620,00 € | 315 000,00 € |
| 10147 | ACQUISITION TERRAIN CARAVELLE | 350 000,00 € | - € |
| 10148 | RENOVATION SELF GENEVOIX | 100 000,00 € | - € |
| 10172 | RENOVATION GYMNASSE BONAPARTE | 10 000,00 € | - € |
| | PYRAMIDES | 1 277 620,00 € | 315 000,00 € |
| 10104 | ECOLE JACQUES TATI | 1 943 886,00 € | 2 400 000,00 € |
| 10143 | RENOVATION GYMNASSE JOSEANNE ADELAIDE | 10 000,00 € | |
| | PRU CANAL | 1 953 886,00 € | 2 400 000,00 € |
| 10130 | VOIRIE QUARTIER BOCAGES | 400 000,00 € | - € |
| 10131 | VOIRIE QUARTIER CENTRE | 400 000,00 € | - € |
| | COURCOURONNES CENTRE | 800 000,00 € | - € |
| 10115 | MICROFOLIES | - € | 50 000,00 € |
| 10133 | RENOVATION EXT GS COQUIBUS EVRY CENTRE | 1 000 000,00 € | 450 000,00 € |
| 10134 | REHABILITATION SITE CHANTECLER | 80 000,00 € | 176 831,00 € |
| 10135 | HOTEL DE VILLE AMENAGEMENT REZ DE CHAUSSEE | 1 000 000,00 € | - € |
| 10150 | ACQUISITION IMMEUBLE LA POSTE / DEMOLITION | 6 000 000,00 € | - € |
| | EVRY CENTRE | 8 080 000,00 € | 676 831,00 € |
| 10108 | RESTAURATION MARECHAL LECLERC | 300 000,00 € | - € |
| 10149 | RENOVATION GYMNASSE PIAT | 10 000,00 € | |
| 10151 | RENOVATION ECOLE JACQUES CARTIER | 50 000,00 € | |
| 10152 | REHABILITATION VOIRIE PASTRE | 504 000,00 € | 270 000,00 € |
| 10154 | RENOVATION ECOLE MATER LEVASSEUR | 50 000,00 € | |
| | VILLAGE AGUADO | 914 000,00 € | 270 000,00 € |
| 10120 | CLUSTER ARCHITECTURE | 335 000,00 € | 77 486,00 € |
| 10153 | RENOVATION GYMNASSE CARPENTIER | 10 000,00 € | - € |
| 10155 | RENOVATION GYMNASSE DESCARTES (CHAMPTIER DU COQ) | 10 000,00 € | - € |
| 10158 | RENOVATION GS PARC AUX BICHES | 50 000,00 € | - € |
| | GD BOURG CH.ELYSEES PARC AUX BICHES | 405 000,00 € | 77 486,00 € |

| | | | |
|-------|--|------------------------|---------------------|
| 10136 | CENTRE DE SANTE DES EPINETTES | 667 328,00 € | - € |
| 10173 | RENOVATION GS LA LANTERNE ET LINGERIE | 50 000,00 € | - € |
| | AUNETTE EPINETTES | 717 328,00 € | - € |
| 10001 | GESTION FONCIERE | 740 000,00 € | 380 000,00 € |
| 10012 | ETUDES GENERALES PROJET URBAIN | 25 000,00 € | - € |
| 10105 | COMMERCES ORMES A MARTIN | 350 000,00 € | - € |
| 10112 | PLU | 12 000,00 € | - € |
| 10116 | PARTICIPATION COPROCOOP | 15 000,00 € | - € |
| 10118 | ACTION COEUR DE VILLE | 97 000,00 € | - € |
| 10159 | URBANISME TACTIQUE | 230 000,00 € | 50 000,00 € |
| 10166 | SOUTIEN AUX COMMERCES | 500 000,00 € | - € |
| | URBANISME AMENAGEMENT | 1 969 000,00 € | 430 000,00 € |
| 10014 | GESTION DU STATIONNEMENT DE SURFACE | - € | 250 000,00 € |
| 10015 | VIDEOPROTECTION ESPACES PUBLICS | 150 000,00 € | - € |
| 10139 | PROGRAMME RENOVATION OUVRAGES D'ART | 300 000,00 € | - € |
| 10141 | EMBELLISSEMENT PLACETTES COMMERCIALES | 1 800 000,00 € | - € |
| 10174 | REMPLACEMENT PARC HORODATEURS | 40 000,00 € | - € |
| | ESPACES PUBLICS | 2 290 000,00 € | 250 000,00 € |
| 10003 | PARTICIPATION CITOYENNE - FIQ | 200 000,00 € | - € |
| 10004 | INVESTISSEMENT COURANT BATIMENT | 3 927 094,40 € | 18 260,00 € |
| 10006 | INVESTISSEMENT COURANT ESPACES PUBLICS | 3 645 000,00 € | - € |
| 10011 | INVESTISSEMENT COURANT DES SERVICES | 1 167 853,00 € | 3 000,00 € |
| 10013 | SECURISATION DES BATIMENTS | 345 950,00 € | - € |
| 10016 | MODERNISATION DES USAGES NUMERIQUES | 521 060,00 € | 200 000,00 € |
| 10017 | MODERNISATION DE LA TELEPHONIE | 610 000,00 € | - € |
| 10018 | HARMONISATION DES LOGICIELS METIERS | 215 000,00 € | - € |
| 10019 | NUMERIQUE EDUCATIF | 393 521,96 € | - € |
| 10140 | ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX | 800 000,00 € | - € |
| 10170 | BUDGET PARTICIPATIF | 250 000,00 € | - € |
| 10171 | PREFABRIQUES GROUPES COLAIRES | 1 240 000,00 € | - € |
| | ENVELOPPES TRANSVERSALES | 13 315 479,36 € | 221 260,00 € |

La répartition des investissements en matière de bâtiments selon « les âges de la vie » est la suivante :

- ✚ équipements de la petite enfance : un total de 1,273M€ dont BP 0,403M€,
- ✚ écoles et des groupes scolaires : un total de 11,708M€ dont BP 7,565M€,
- ✚ équipements périscolaires et offices de restauration : un total de 2,844M€ dont BP 0,857M€,
- ✚ maisons de quartiers et équipements pour la jeunesse : 1,878M€ dont BP 0,575M€,
- ✚ restructuration des équipements sportifs : 2,194M€ dont BP 1,124M€,
- ✚ équipements de santé et pour les séniors (hors CCAS, qui s'ajoute) : 1,395M€ dont BP 0,800M€,
- ✚ maison des services publics : 7,252M€ dont BP 6,420M€.

Afin de répondre à la situation difficile que vivent nos commerces de proximité, une opération d'aménagement et de valorisation des placettes commerciales dans 3 quartiers de la ville sera mise en œuvre, afin de soutenir et de favoriser la relance de l'activité. La somme initialement prévue en 2020, a été fortement augmentée en 2021, afin de faire face à l'ampleur de l'impact de la crise sur les commerces.

Le fonds résilience de 100M€ a été mis en place par la Région Ile-de-France en juin 2020, en partenariat avec la Banque des territoires, les départements et agglomérations franciliennes, dont Grand Paris Sud. Il vient financer les PME du territoire très touchées par la crise, au travers d'avances remboursables à taux 0.

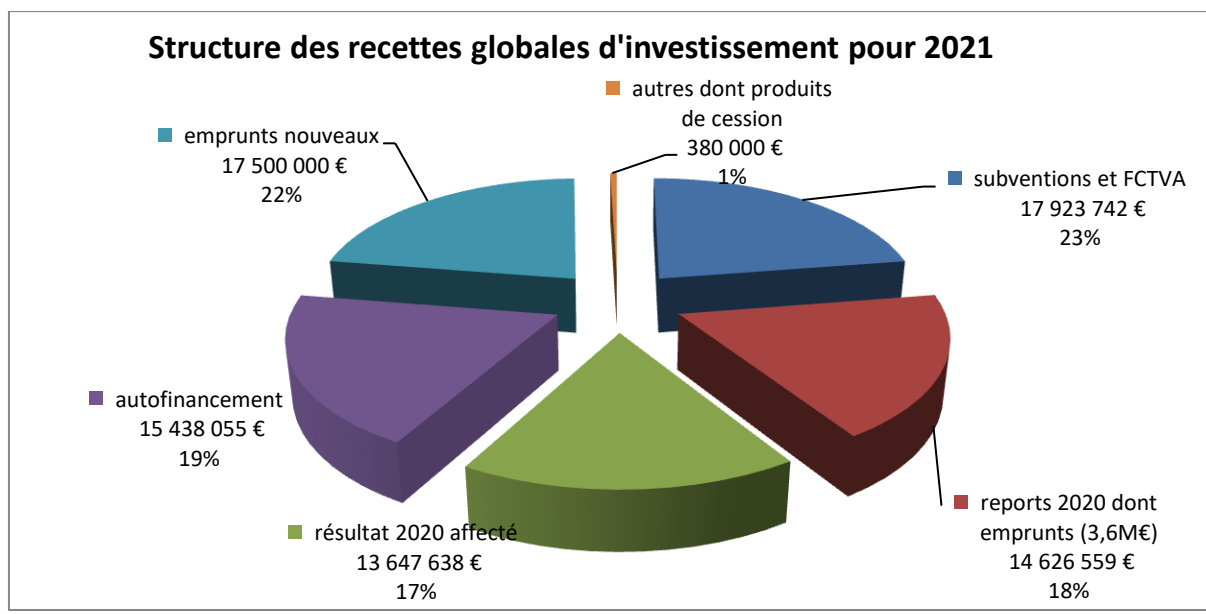
Pour ce qui concerne les opérations de transformation du territoire, les travaux les plus importants se dérouleront sur les quartiers du Parc aux lièvres, du Canal ainsi qu'au centre-ville :

- avec la poursuite de la construction de la **Maison des Services Publics**,
- l'acquisition de l'immeuble de la Poste
- et la restructuration de l'école Jacques Tati

Afin de renforcer la sécurité des habitants sur certaines zones du territoire, de nouvelles **caméras de vidéo-protection** continuent à être déployées.

Pour ce qui concerne les investissements numériques, liés d'une part à l'harmonisation des infrastructures techniques et informatiques (réseaux, logiciels, téléphonie,...), et d'autre part, à la stratégie de modernisation, et de simplification du service public, une enveloppe globale est inscrite à hauteur de 1,74M€, soit à quasi équivalence avec l'année précédente. Une partie de ces crédits sera consacrée au changement de portail familles, permettant également de développer de nouveaux services et fonctionnalités.

Les recettes d'investissement



La structure des ressources de la section d'investissement est assez homogène par rapport à celle constatée en 2020. La part de chaque bloc de recettes s'avère quasi identique avec, toutefois, une légère augmentation de la part d'emprunts, notamment due au décalage de la dette non mobilisée en 2020. L'évolution constatée relève surtout du volume d'investissements envisagés, non de son financement.

Présentation par chapitre

| | | | 2019 | 2020 | 2021 | | | EVOLUTION BUDGET | | |
|-----------------------------|------|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------|---------------|---------------|
| RECETTES | | | BUDGET N-2 | BUDGET N-1 | BP | REPORTS | BUDGET | 2019 - 2020 | 2020 - 2021 | 2019 - 2021 |
| ORDRE ÉQUIPEMENT | 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 18 333 853,59 | 18 696 608,09 | 12 361 742,00 | 10 262 168,02 | 22 623 910,02 | 1,98% | 21,01% | 23,40% |
| | 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 7 629 600,00 | 15 129 600,00 | 17 500 000,00 | 3 629 600,00 | 21 129 600,00 | 98,30% | 39,66% | 176,94% |
| | 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 15 929,94 | 4 600,53 | 0,00 | 4 860,89 | 4 860,89 | -71,12% | 5,66% | -69,49% |
| ORDRE FINANCIÈRES | 024 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 1 665 000,00 | 874 470,00 | 380 000,00 | 0,00 | 380 000,00 | -47,48% | -56,55% | -77,18% |
| | 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 13 610 351,66 | 18 725 558,06 | 19 209 638,30 | 623 374,06 | 19 833 012,36 | 37,58% | 5,91% | 45,72% |
| | 1068 | EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ | 6 208 851,66 | 11 689 135,93 | 13 647 638,30 | | 13 647 638,30 | 88,27% | 16,75% | 119,81% |
| CPT | 45 | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 350 900,00 | 106 359,75 | 0,00 | 106 555,54 | 106 555,54 | -69,69% | 0,18% | -69,63% |
| ORDRE | 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 11 043 075,00 | 9 569 142,56 | 13 000 000,00 | 0,00 | 13 000 000,00 | -13,35% | 35,85% | 17,72% |
| | 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 2 798 850,00 | 2 319 415,04 | 2 438 055,00 | 0,00 | 2 438 055,00 | -17,13% | 5,12% | -12,89% |
| Total Recettes | | | 55 447 560,19 | 65 425 754,03 | 64 889 435,30 | 14 626 558,51 | 79 515 993,81 | 18,00% | 21,54% | 43,41% |
| Total Investissement | | | 55 447 560,19 | 65 425 754,03 | 5 676 707,44 | -5 676 707,44 | 79 515 993,81 | 18,00% | 21,54% | 43,41% |

Les investissements sont financés majoritairement par des subventions (28,4% contre 31% en 2020, reports compris), de nouvelles mobilisations d'emprunts (26,57% contre 22% en 2019), et par autofinancement (19,41% contre 15% en 2020).

La programmation Pluriannuelle des Investissements optimise les financements extérieurs, qu'ils proviennent du Département, de la Région ou bien encore de l'Agglomération. Bien souvent, le reste-à-charge financier pour la ville s'établit à 20% du coût d'une opération d'investissement, ce qui représente une part faible.

La Ville projette en la matière un niveau de subventionnement de ses investissements relativement important, supérieur à 2020, comptant notamment sur un effet bénéfique du plan de relance, dont les objectifs sont de favoriser l'investissement local (22,6M€ environ dont 10,2M€ de reports), condition essentielle pour réaliser le programme d'investissement ambitieux pour le territoire.

➤ L'autofinancement

L'autofinancement est constitué :

- de la dotation aux amortissements (042)
- à laquelle s'ajoute le virement à la section d'investissement (DF 023 – RI 021)

Le montant de **la dotation aux amortissements** est ajusté à la hauteur de 2,4M€. Il est rendu nécessaire afin de procéder à l'amortissement comptable des biens et des frais d'études sur l'exercice 2021. Cette dépense obligatoire participe à l'autofinancement. Il s'agit d'un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Pour ce qui concerne **le virement à la section d'investissement**, il s'agit de la capacité de la ville à améliorer son autofinancement en dégagant un niveau d'épargne de gestion. L'enjeu est de permettre le financement du programme d'investissement pluriannuel, et ainsi de rembourser la dette. Le virement est positionné à 13 M€, soit 8 M€ auxquels s'ajoutent 5 M€ correspond à l'évolution fiscale envisagée. En 2019, le virement était budgétisé à 8 M€, il avait été augmenté en 2020, par prudence eu égard aux incertitudes liées à la crise sanitaire. Son niveau de 13 M€ est indispensable afin d'accompagner le programme d'investissement envisagé, afin de maintenir une structure saine pour le financement des dépenses d'investissement.

L'épargne nette s'établit comme suit :

- Les ressources (prélèvement sur la section de fonctionnement y compris l'effet résultat antérieur):
 - virement de la section de fonctionnement : 13 000 000 €
 - amortissements : 2 400 000 €.
 - La charge du capital de la dette :
 - chapitre 16 (y compris provision pour mobilisation en cours d'année) : 9 727 992 €
- soit : + 5 672 000 €. L'épargne nette prévisionnelle est donc positive.

➤ L'endettement

L'endettement de l'exercice 2021, pour le financement du programme d'investissement, est prévu à hauteur de 15 000 000 € auxquels s'ajoute le solde d'emprunts non réalisés en 2020 (soit 2,5M€).

Ce sont donc 17,5 M€ d'emprunts qui sont inscrits au budget primitif 2021, auxquels s'ajouteront les emprunts reportés (3,5M€).

Pour mémoire, la campagne d'emprunts avait été menée en fin de premier confinement, permettant de contractualiser avec deux organismes bancaires, laissant, pour le solde, la possibilité de présenter quelques dossiers du programme pluriannuel de financement.

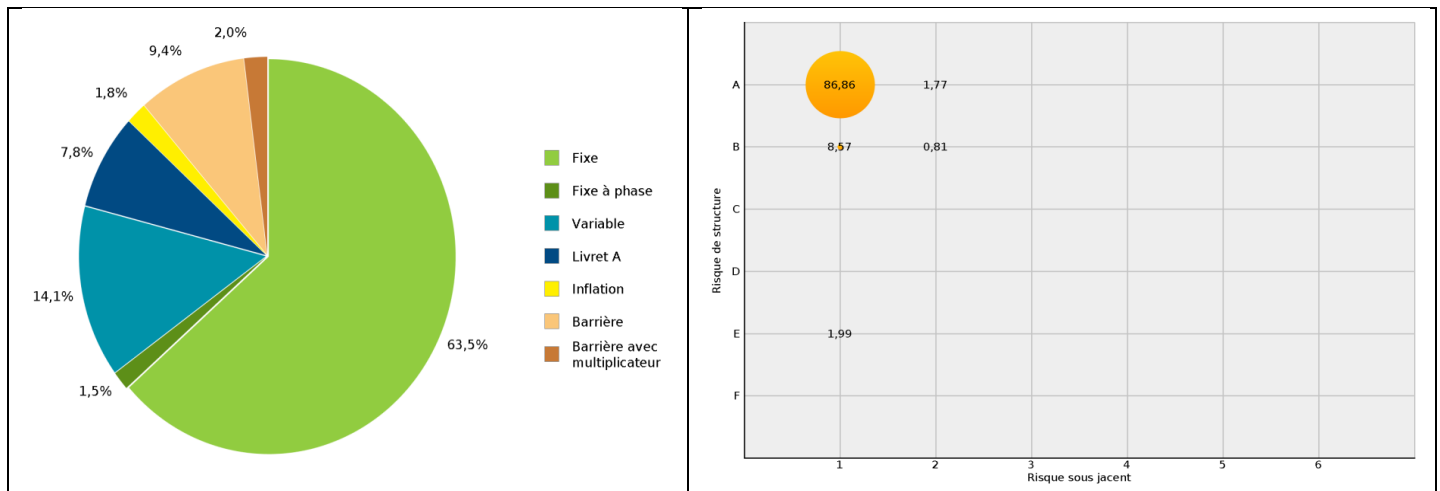
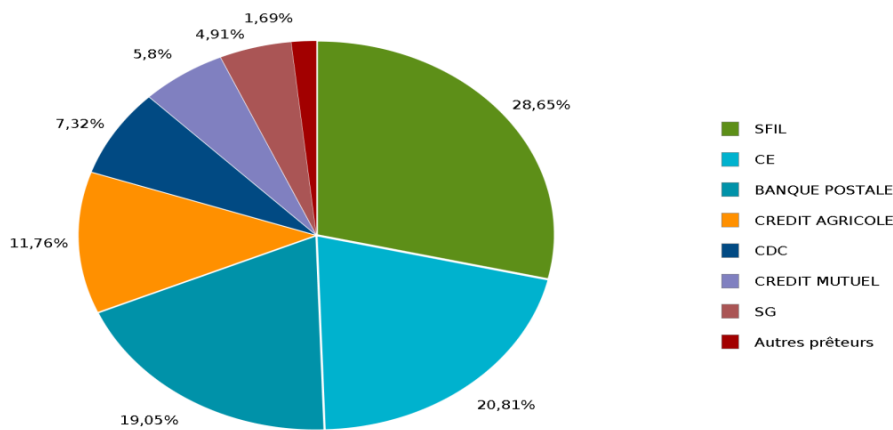
Les taux fixes particulièrement attractifs, sont toujours inférieurs à 1%. La Ville a donc retenu ceux-ci qui, seuls, permettent de garantir une dette de faible coût à long terme. Le versement des fonds est intervenu pour les deux tiers en fin d'été, laissant le solde en report pour 2021.

La campagne d'emprunts a été lancée en 2020 sur le montant total de 15 millions d'euros. Le remboursement du capital en 2020 a été réalisé à hauteur d'un peu plus de 9 M€. Le versement des fonds est intervenu à hauteur de 9 M€. L'endettement de l'année a donc été maintenu à son niveau initial, mais son coût s'est réduit, avec un taux moyen baissé de 2,39% à 2,19% désormais.

5. Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2021

Hors emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau) pour un volume de remboursement annuel de 293 000 €, la structure de la dette est désormais la suivante :

| Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx, Annuel) | Durée de vie résiduelle | Durée de vie moyenne | Nombre de lignes |
|--------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| 110 693 769.05 € | 2,19 % | 13 ans et 2 mois | 6 ans et 11 mois | 88 |



Le profil d'extinction de la dette s'établit comme suit :

